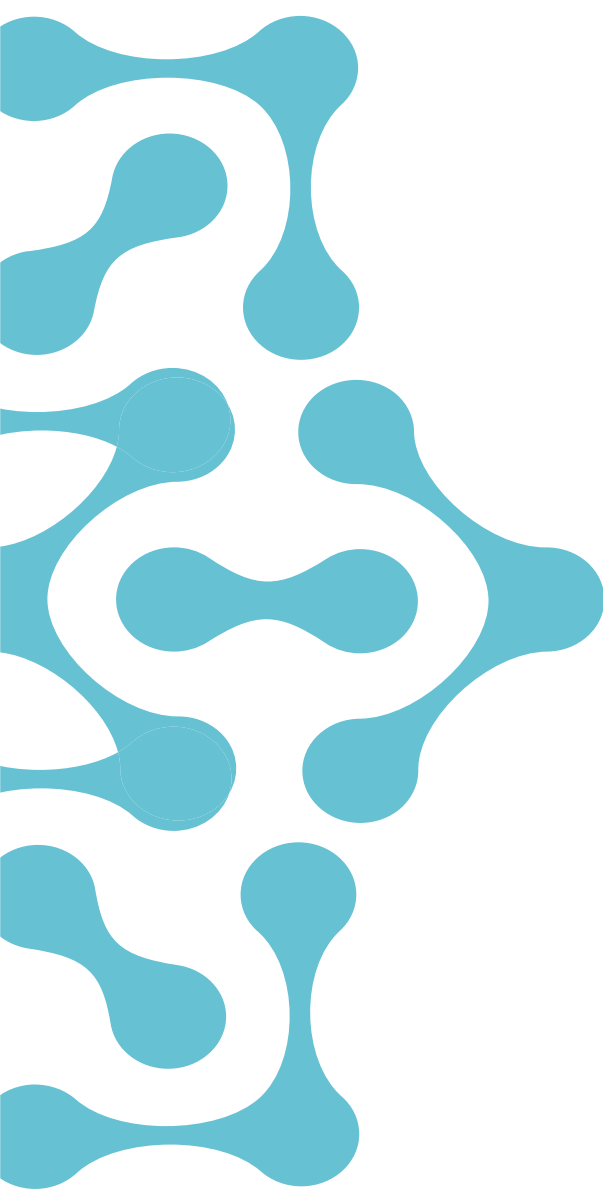


**RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION FINANCIÈRE SFCR**
EXERCICE 2016

MutRé S.A.

SOMMAIRE

01	RÉSUMÉ	p. 04
02	ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	p. 06
03	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	p. 12
04	PROFIL DE RISQUE	p. 26
05	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	p. 34
06	GESTION DU CAPITAL	p. 45
07	GLOSSAIRE	p. 52
08	ANNEXES	p. 54



RAPPORT
SUR LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION
FINANCIÈRE **SFCR**
EXERCICE 2016



RÉSUMÉ

MutRé a poursuivi en 2016 son activité dans la continuité de la trajectoire définie dans son plan stratégique 2015-2019. Cette feuille de route avait été validée par le conseil d'administration mi-2015.

- **L'activité est toujours forte** avec un nombre significatif de nouveaux traités en portefeuille tant en santé qu'en prévoyance. Le chiffre d'affaires brut enregistré néanmoins une baisse à 281 M€ liée à la sortie progressive de 2 traités significatifs qui avait été anticipée dans le plan stratégique. Le chiffre d'affaires net 2016 de 220 M€ est en baisse de 17 M€ par rapport à 2015 mais excède le plan stratégique de 8 M€.
- **Le bilan est solide**
 - Les fonds propres comptables atteignent 132,3 M€ au 31 décembre 2016 (contre 131,3 M€ à fin 2015).
 - Le provisionnement est prudent : le test de suffisance des passifs montre un excédent au-delà des provisions best estimate en hausse par rapport à l'exercice précédent.
 - L'agence Fitch Ratings a maintenu la notation à A- pour 2016 et souligne le solide positionnement de MutRé sur son marché, son avantage concurrentiel à travers son lien direct avec les clients (les autres réassureurs intervenant principalement via le courtage), son bon niveau de capitalisation (132 M€ de capitaux propres) et enfin la qualité de ses actifs.
- **Le résultat net comptable** 2016 s'élève à 2,8 M€ contre 4,5 M€ en 2015. Il est en dessous du plan stratégique de 1,1 M€.
- **La rentabilité des fonds propres** est de 2,1 % en 2016 contre 3,5 % en 2015. Il est inférieur de 1,4 % à l'objectif (TEC 10 + 3 pts) assigné sur la durée du plan. Hors impact du résultat exceptionnel, la rentabilité financière s'établit à 4,4 %.
- **Le bilan prudentiel est conforme aux anticipations du plan stratégique**
 - Les fonds propres calculés aux normes Solvabilité 2 progressent de 134 M€ fin 2015 à 137 M€ fin 2016.
 - Le ratio de solvabilité augmente également à 134 % au 31 décembre 2016 vs 129 % fin 2015. Il bénéficie à la fois d'une hausse des fonds propres prudentiels et de la diminution du SCR. Il est calculé en appliquant la formule standard avec correction de volatilité mais sans mesure transitoire ni paramètres spécifiques (USP).
 - L'exercice ORSA 2016 a montré que le SCR est largement couvert par les fonds propres prudentiels à l'horizon du plan, avec un ratio de solvabilité en permanence au-dessus de 120 % qui est le cadre d'appétence au risque mais en dessous de 160 % qui est la limite haute fixée par l'AMSB. En conséquence, il n'est envisagé ni augmentation de capital ni rachat d'actions.

-
- **Le profil de risque est similaire à celui observé en 2015.** Au global, le SCR a légèrement diminué, en lien avec la réduction du chiffre d'affaires mais l'exposition aux différents risques est stable. Le risque de souscription santé apparaît comme le principal risque de MutRé (SCR avant diversification de 67 M€) suivi du risque de marché (42 M€).
 - **Sur le volet financier,** l'année a été marquée par une baisse historique des taux européens : les taux à 10 ans français ont atteint un plus bas à 0,10 % à la fin de l'été, et les taux à moins de 7 ans ont été négatifs pendant quasiment toute l'année. Malgré ce nouvel environnement de taux bas et grâce à une politique de rallongement du portefeuille menée en 2015, les actifs gérés par MutRé affichent un rendement comptable de 2,9 % en 2016. La performance financière est également satisfaisante à 3,6 %. Le rallongement de la duration des actifs vise à réduire l'écart Actif/Passif, la duration des actifs étant sensiblement inférieure à celle des passifs.
 - **La gouvernance** a elle aussi évolué avec la nomination d'un nouveau président du conseil d'administration, Bernard SCAGLIOTTI, qui a accompagné MutRé en tant qu'administrateur depuis sa création. Sa longue expérience dans l'assurance et la réassurance mutualiste sera précieuse pour la conduite de la stratégie dans un environnement toujours en mutation. En conformité avec Solvabilité 2, un deuxième dirigeant effectif ainsi que les responsables des quatre fonctions clés nommées début 2016, ont exercé leurs nouvelles fonctions.



ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

2.1/ ACTIVITÉ

2.1.1 Présentation de MutRé

MutRé est une société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 421 024 290 - dont le siège est 255, Rue de Vaugirard - 75015 Paris, représentée par Monsieur Didier Legrand, directeur général. Cette société anonyme avec conseil d'administration est régie par les dispositions du code de commerce et du code des assurances. Elle a été agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 61 rue Taitbout – PARIS 9) le 15 juillet 2008, pour pratiquer la réassurance de l'ensemble des opérations mentionnées à l'article L. 310-1 du code des assurances.

MutRé est membre de l'Association des Professionnels de la Réassurance en France (APREF) qui regroupe tous les réassureurs présents sur le marché français.

Premier réassureur en santé en France et acteur majeur en assurances de personnes, MutRé a pour mission de conforter le développement des mutuelles et des acteurs de l'économie sociale en leur proposant les couvertures de réassurance les plus adaptées à leurs risques ainsi que des services à haute valeur ajoutée en santé, prévoyance et dépendance. En tant qu'acteur de second niveau du secteur de l'assurance, elle participe également à la réflexion sur l'évolution des métiers de l'assurance de personnes. Créée en 1998 à l'initiative de la Mutualité Française, elle suit toujours aujourd'hui ses trois principes fondateurs : la spécialisation en assurance de personnes, la confidentialité des affaires, et le développement de relations pérennes et équilibrées avec les cédantes.

MutRé s'appuie sur trois blocs d'actionnaires, tous situés en France, détenant chacun un tiers du capital et des droits de vote correspondants :

- Le bloc Mutualité composé de la FNMF, de MutRé Union, et de 12 mutuelles détenant chacune moins de 3 % des actions (La France Mutualiste, MGEN, Harmonie Mutuelle, Carac, Unéo, Mutlog, Mutlog garanties, Mutuelle Apréva, Adréa Mutuelle, MGEFI, Mutuelle Bleue, Solimut Mutuelle de France).
- La Matmut.
- Scor Global Life.

Le commissariat aux comptes de MutRé est assuré par le Cabinet SEC Burette sis 9 rue Malatiré - 76000 ROUEN.

2.1.2 Son activité de réassurance

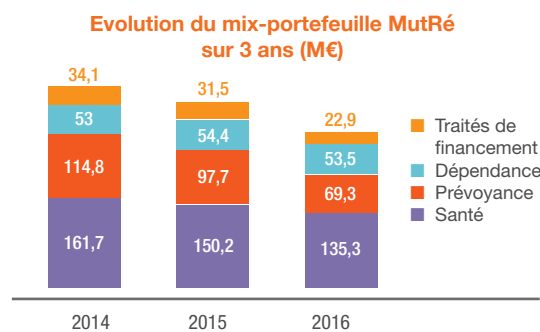
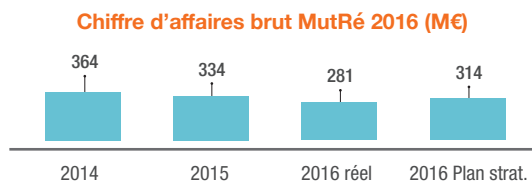
MutRé propose un ensemble de solutions de réassurances et de services destinés aux mutuelles et aux assureurs de l'économie sociale, tel que :

- La réassurance de protection de marge et de pilotage des fonds propres pour faire face à un besoin d'externalisation de risques et de protection de fonds propres. Ce type de réassurance a pour objectif de couvrir et d'accompagner les assureurs dans :
 - la mise en place de programmes de cessions proportionnelles en réassurance permettant de limiter l'exigence réglementaire de marge de solvabilité,
 - l'intégration des cessions en réassurance dans le business plan afin de piloter le besoin en fonds propres,
 - l'écrtage de risques de pointe (par exemple la pandémie),
 - l'assistance à la conception et à la mise en place de la politique de réassurance.
- La réassurance liée à Solvabilité 2 pour faire face à un besoin d'expertise sur de nouveaux processus, principalement vers la modélisation du capital économique (bilan prudentiel, SCR) dans une optique de limitation de la volatilité du résultat.

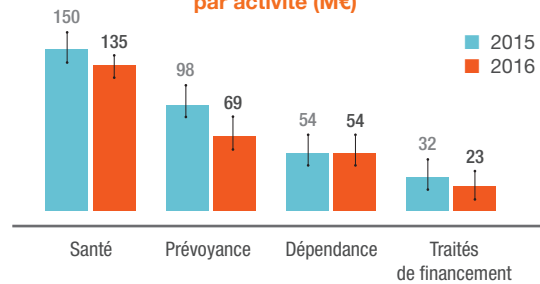
- La réassurance de services pour faire face à un besoin d'assistance actuarielle et technique (lors de la création de nouveaux produits en assurance collective ou sur des risques spéciaux)
- La réassurance de financement pour permettre aux clients de financer le développement de leur portefeuille. Celle-ci consiste en une combinaison de deux mécanismes de réassurance : une couverture en quote-part classique du produit commercialisé par la cédante couplée au financement des commissions d'acquisition des contrats de la cédante.

2.1.3 Evolution du chiffre d'affaires

- L'activité est toujours forte** avec un nombre significatif de nouveaux traités en portefeuille tant en santé qu'en prévoyance.
 - Le portefeuille est constitué de 171 traités actifs pour 54 cédantes de tous les secteurs de la mutualité et de l'économie sociale.
 - La santé représente l'essentiel de son chiffre d'affaires (55 %) mais la prévoyance (26 %) et la dépendance (19 %) représentent une part de plus en plus significative.
- Le chiffre d'affaires en acceptation** (brut de rétrocession) enregistre une baisse et s'établit à 281 M€, baisse liée à la sortie progressive de 2 traités significatifs qui avait été anticipée dans le plan stratégique.

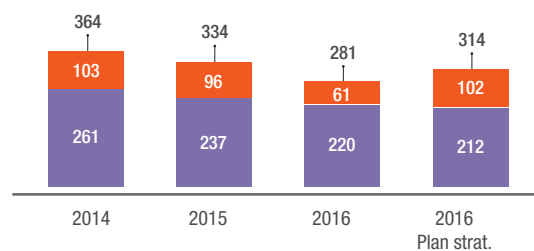


Evolution et répartition du chiffre d'affaires par activité (M€)



- Les garanties santé et prévoyance enregistrent des baisses de chiffre d'affaires brut en raison d'une réduction de quote-part sur un traité en santé et de la résiliation d'un traité important en prévoyance. La santé diminue de 15 M€ (- 10 %) et la prévoyance de 29 M€ (- 29,6 %).
- La dépendance reste stable par rapport à 2015 avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 54 M€.
- Le chiffre d'affaires des traités de financement est impacté par une production nouvelle en retrait de 9 M€ (- 28,2 %).
- Le chiffre d'affaires 2016 net de rétrocessions** atteint 220 M€, en baisse de 17 M€ par rapport à 2015 et excède le plan stratégique de 8 M€.

Evolution du chiffre d'affaires (M€)



- En net de rétrocession, le chiffre d'affaires santé progresse en raison de la résiliation d'un traité de rétrocession.
- La prévoyance enregistre une baisse du chiffre d'affaires net de 25 M€ compte-tenu des résiliations susmentionnées.



- Le chiffre d'affaires dépendance reste stable, à l'instar des acceptations, en l'absence de modification du programme de cession.
- Le chiffre d'affaires net des traités de financement s'érode également de 3 M€ en raison de la baisse de production nouvelle.

2.1.4 Evolution du résultat 2016

Le résultat net comptable 2016 s'élève à 2,8 M€ contre 4,5 M€ en 2015.

(en K€)	2016	2015	Evolution
Marge technique	5 138	6 626	- 1 487
Marge financière	10 912	10 307	604
Frais généraux	- 7 401	- 7 090	- 310
Résultat exceptionnel	- 4 177	- 1 500	- 2 677
Impôts	- 1 653	- 3 883	2 230
Résultat	2 819	4 460	- 1 641

La marge technique est en baisse en raison de mali sur exercices antérieurs (- 2,2 M€ en 2016 contre + 6,1 M€ de boni en 2015). La marge financière est en légère hausse en raison d'une augmentation des intérêts sur dépôts espèces de + 1,2 M€, atténuée par la baisse des rendements des actifs gérés de - 0,6 M€, liée à l'érosion des rendements obligataires. Les frais généraux augmentent de 0,3 M€ par rapport à 2015 en raison de la nécessité de financer des

travaux de modélisation du capital économique ainsi que le remplacement temporaire de personnel par des consultants. Le résultat exceptionnel s'explique par le renforcement de la provision pour litiges sur des dossiers anciens.

La rentabilité des fonds propres est de 2,1 % en 2016 contre 3,5 % en 2015.

2.2/ RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de souscription de MutRé sur l'année 2016 par branches d'activité (telles que définies par Solvabilité 2) :

(en K€)	Non Vie	Santé Non Vie	Vie	Santé Vie	Total 2016	Total 2015
Primes acquises brutes	2 788	176 783	30 716	74 157	284 444	337 195
Primes acquises cédées	0	- 12 817	- 7 297	- 39 501	- 59 615	- 98 332
Charges de sinistres brutes	- 1 078	- 133 104	- 27 349	- 23 166	- 184 698	- 238 859
Charges de sinistres cédées	0	8 171	8 727	7 175	24 073	58 078
Charges des autres provisions techniques brutes	- 89	1 658	- 1 479	- 27 734	- 27 644	- 20 937
Charges des autres provisions techniques cédées	0	- 5 799	3	18 205	12 408	12 732
Commissions brutes	- 1 066	- 27 304	- 2 163	- 8 796	- 39 328	- 42 714
Commissions cédées	0	4 888	607	5 182	10 677	8 908
Frais bruts	- 68	- 4 464	- 791	- 2 077	- 7 401	- 7 090
Résultat net de souscription S2 (QRT S.05.01.01)	488	8 011	973	3 446	12 917	8 982
Autres éléments (participation aux bénéfices) bruts					- 22 944	- 17 178
Autres éléments (participation aux bénéfices) cédés					7 817	7 668
Retraitement des frais de placements					- 994	- 1 258
Ecart suite à la répartition des frais S2					- 286	-
Résultat net de souscription (états financiers)					- 929	730
Résultat net de souscription hors frais					5 191	6 562

Le résultat de souscription net de rétrocession avant frais s'établit à 5,1 M€ en 2016 contre 6,6 M€ en 2015. La réduction de la marge de souscription provient principalement des mali sus-mentionnés des garanties incapacité-invalidité.

L'écart entre le résultat de souscription tel que présenté dans les états financiers et le QRT S.05.01.01 est résumé ci-dessus.

2.3/ RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

2.3.1 Produits et dépenses générés par les placements

MutRé dispose d'un portefeuille de placements de 735 M€ au 31 décembre 2016 (y compris les comptes bancaires et les coupons courus) composé essentiellement de dépôts espèces (436 M€) et d'obligations (213 M€), et plus accessoirement d'actions, de fonds immobiliers et d'OPCVM de gestion alternative et de trésorerie.

Ce portefeuille a généré des produits financiers nets de 9,6 M€ dans les comptes sociaux 2016, en augmentation de 5,4 % par rapport à 2015.



(en K€)	2016	2015	2016 / 2015	
Intérêts sur dépôts espèces	3 017	1 924	+ 1 092	56,8 %
Intérêts sur dépôts cédantes	8 110	7 585	+ 525	6,9 %
Intérêts sur dépôts rétrocessionnaires	- 5 094	- 5 661	+ 567	- 10,0 %
Produits financiers sur titres	7 842	8 423	- 581	- 6,9 %
Revenus financiers sur titres	6 087	6 744	- 657	- 9,7 %
Plus-values réalisées nettes	1 755	1 679	+ 77	4,6 %
Frais de gestion	- 1 281	- 1 258	- 23	1,8 %
Total	9 578	9 089	+489	5,4 %

Les dépôts espèces correspondent au montant des actifs en représentation des provisions, déposés chez les cédantes et dont la rémunération est déterminée dans le traité de réassurance. La rémunération peut être calculée en fonction de différents taux de référence selon les traités.

De la même manière, MutRé rémunère suivant un mécanisme similaire ses rétrocessionnaires qui effectuent des dépôts espèces chez MutRé.

Ces dépôts ont produit des intérêts nets de 3,0 M€, en croissance de 1,2 M€ (+ 57 %) par rapport à 2015. Cette progression provient de l'effet combiné de la hausse des intérêts reçus des cédantes et de la baisse des intérêts versés aux rétrocessionnaires.

Nets de rétrocession, les intérêts sur dépôts, retraités des boni mali sur antérieur, restent stables entre 2015 et 2016.

En ce qui concerne les produits financiers sur titres (dépôt titres et actifs en représentation des fonds propres),

- les revenus ont baissé de 9,7 % en lien avec la baisse des taux sur l'exercice ayant conduit à un réinvestissement du portefeuille vers des titres à moindre rendement. En conséquence, le taux actuariel à l'achat est passé de 3,2 % en 2015 à 2,8 % en 2016.
- Les plus-values réalisées nettes s'élèvent à 1,7 M€, globalement en ligne avec celles de 2015. La majorité des plus-values ont été réalisées sur les titres de dette (fonds convertibles et titres vifs).

Ces produits financiers sur titres proviennent des classes d'actifs suivantes (voir tableau ci-dessous) :

On observe une augmentation significative des plus-values latentes de 2,5 M€ sur les 3 classes d'actifs principales (titres de dettes, immobilier et actions).

(en K€)	Valeur de marché	Produits financiers 2016		Produits financiers 2015		Variation des +/- values latentes
		Revenus	PVR	Revenus	PVR	
Titres de dette	226 110	4 921	1 524	5 417	213	1 207
Actions	28 690	390	0	366	1 427	440
Immobilier	18 456	740	0	924	- 36	799
Alternatif	13 689	36	226	38	69	90
Monétaire	12 782	0	5	0	6	- 1
Total	299 726	6 087	1 755	6 744	1 679	2 536

2.3.2 Produits et pertes comptabilisés directement en fonds propres

MutRé n'a pas comptabilisé de produit ou de perte directement en fonds propres au titre de l'année 2016.

2.3.3 Information sur les titrisations et les instruments de gestion des risques

MutRé n'investit dans aucune titrisation autre que les fonds de prêts à l'économie, instruments créés en 2013 pour favoriser le financement de l'économie par les acteurs de l'assurance.

Les fonds de prêts à l'économie sont investis dans des instruments de dette privée (prêts ou obligations) sur des PME françaises ou européennes. Leur horizon d'investissement se situe entre 8 et 15 ans. Ces fonds sont soumis à une limite d'allocation maximale de 5 % et à un processus de sélection rigoureux décrits dans la politique de placement. Leur suivi est identique à celui des autres fonds détenus en direct par MutRé (en dehors du mandat de gestion) : suivi trimestriel des investissements effectués par la société de gestion, de l'évolution du portefeuille (investissement et remboursements des instruments de dette) et de la valorisation du fonds.

MutRé n'intervient pas sur les produits dérivés : ni en direct ni à travers son mandat de gestion. MutRé peut être investi indirectement dans des produits dérivés dans des OPC qu'il détient dans son portefeuille.

2.4/ RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

MutRé ne dispose d'aucune source de revenus et dépenses autre que celle liée à ses activités de souscription et d'investissement. En effet, les activités de conseil et d'assistance actuarielle et technique font partie intégrante des opérations de réassurance et ne donnent donc pas lieu à une rémunération spécifique.

2.5/ AUTRES INFORMATIONS

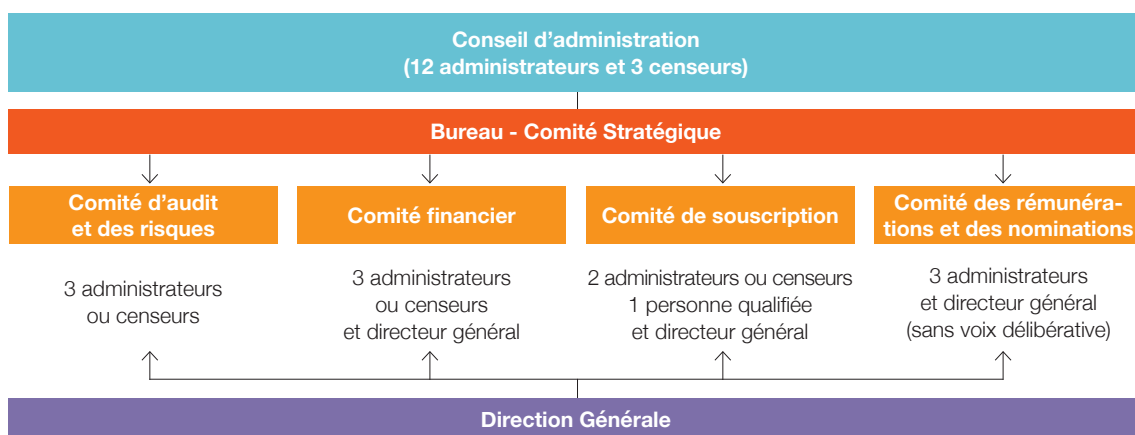
Aucune autre information importante, ou qualifiée comme telle par MutRé, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats n'est à mentionner.



SYSTÈME DE GOUVERNANCE

3.1/ INFORMATION SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

3.1.1 Instances de gouvernance



MutRé est gouvernée par un conseil d'administration avec séparation des fonctions de Présidence et de Direction générale.

Le conseil d'administration a créé en son sein les comités suivants, dont la composition et le fonctionnement sont déterminés par son règlement intérieur :

- Un bureau - comité stratégique, chargé d'examiner tous les sujets susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'activité et notamment sur les besoins en fonds propres. Ce comité est présidé par Monsieur Bernard Scagliotti (qui a succédé à Monsieur Patrick Brothier le 20 octobre 2016).
- Un comité financier, chargé d'examiner la politique d'investissement. Ce comité est présidé par Monsieur Jean-Luc Camembert.
- Un comité d'audit et des risques, chargé d'assurer le suivi d'une part des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, d'autre part de la gestion des risques. Ce comité est présidé par Monsieur Philippe Trainar.

- Un comité des rémunérations et des nominations, chargé de formuler des recommandations au conseil d'administration relatives à la politique générale de recrutement et de rémunération des dirigeants effectifs. Ce comité est présidé par Monsieur Bernard Scagliotti (qui a succédé à Monsieur Patrick Brothier à compter du 20 octobre 2016).

- Un comité de souscription chargé d'émettre un avis sur certains dossiers de souscription significatifs de la société et notamment ceux dépassant les pouvoirs du directeur général.

Ces comités ont pour vocation chacun selon leur domaine d'activité d'être force de réflexion et proposition au conseil d'administration de manière à enrichir les travaux de gouvernance de MutRé.

Chacun de ces comités est composé d'au minimum deux administrateurs ou censeurs et du directeur général (sauf pour le comité d'audit et des risques ainsi que le comité de nominations et des rémunérations).



tions auquel le directeur général assiste en tant qu'invité sans voix délibérative). Ils rendent compte de leurs travaux au conseil d'administration.

Sur les dirigeants effectifs, compte-tenu de la taille de MutRé et de son domaine d'intervention, centré sur la réassurance des risques santé, prévoyance et dépendance, le conseil d'administration a désigné un directeur général adjoint aux côtés du directeur général, Monsieur Didier Legrand, en la personne de Madame Marie Schallier, secrétaire générale de MutRé. Ce directeur général adjoint est parallèlement nommé 2^{ème} dirigeant effectif aux côtés du directeur général, depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société à l'exception des limites définies dans la charte de gouvernement d'entreprise. Il s'appuie sur le comité de direction composé du directeur général, du directeur général adjoint et secrétaire général, du directeur technique, financier et des risques et du directeur de la souscription.

Sur les fonctions clés, le directeur général a nommé les personnes suivantes, après avoir vérifié qu'elles satisfont aux exigences d'honorabilité, de connaissances, de compétences et d'expériences nécessaires à l'exercice de leur fonction clé. Ces nominations ont été approuvées par le conseil d'administration et soumises à l'approbation de l'autorité de contrôle :

Les responsables des fonctions clés disposent de l'indépendance et des moyens nécessaires pour exercer leurs fonctions :

- Par leur rattachement hiérarchique : ils sont tous rattachés à un dirigeant effectif et donc au plus haut niveau de l'entreprise et disposent d'une grande autonomie dans leurs travaux.
- Par l'accès qui leur est donné à l'ensemble de l'information de l'entreprise : aucune restriction n'a été définie à ce sujet.
- Par leur accès direct aux instances de gouvernance :
 - au comité d'audit et des risques : les fonctions clés assistent à tous les comités d'audit et y exposent leurs travaux a minima une fois par an. Le conseil d'administration a en effet délégué au comité d'audit, l'audition des fonctions clés une fois par an comme le prévoit la réglementation.
 - au conseil d'administration :
 - . le rapport des fonctions clés est diffusé annuellement en intégralité au conseil d'administration,
 - . le conseil d'administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, les responsables des fonctions clés,
 - . les responsables des fonctions clés peuvent informer directement le conseil d'administration lorsque les événements l'exigent.

Fonction clé	Collaborateur MutRé en responsabilité	Rattachement hiérarchique
Audit interne	Responsable de l'audit interne, chargée des ressources humaines et des instances	Directeur général adjoint
Actuariat	Directeur technique, financier et des risques	Directeur général
Gestion des risques	Directeur technique, financier et des risques	Directeur général
Vérification de la conformité	Responsable de la conformité et du contrôle interne	Directeur général adjoint



3.1.2 Changements importants intervenus sur la période

Des changements importants sont intervenus à différents niveaux de la gouvernance.

Au niveau du conseil d'administration les changements concernent :

- La nomination d'un nouveau président du conseil d'administration : Monsieur Bernard Scagliotti, qui a succédé à Monsieur Patrick Brothier le 20 octobre 2016. Monsieur Scagliotti a accompagné MutRé en tant qu'administrateur depuis sa création. Sa longue expérience dans l'assurance et la réassurance mutualiste est précieuse pour la conduite de la stratégie dans un environnement toujours en mutation.
- La nomination de Madame Agnès Berg en qualité d'administrateur en date du 20 octobre 2016 – Madame Berg occupait jusque-là un poste de censeur au sein du conseil d'administration.

Par ailleurs, avec l'entrée en vigueur du régime Solvabilité 2, le deuxième dirigeant effectif ainsi que les responsables des quatre fonctions clés ont entamé l'exercice de leurs nouvelles fonctions (voir paragraphe 3.1.1).

3.1.3 Présentation de la politique et des pratiques de rémunération de l'OAGC – Organe d'administration, de gestion ou de contrôle - et des salariés

Le comité des rémunérations aide le conseil d'administration à superviser la conception de la politique générale de rémunération ainsi que sa mise en œuvre.

Les rémunérations fixes et variables sont déterminées selon les principes suivants, applicables à l'ensemble des dirigeants effectifs et des salariés, y compris les personnes occupant des fonctions clés :

- Pratiques de marché : chaque rémunération est comparée à un benchmark de marché mis à jour

chaque année, à partir d'informations collectées dans des revues spécialisées.

- Égalité professionnelle : un rapport visant à comparer les salaires à expérience égale et fonctions similaires est établi chaque année. Il permet d'identifier les inégalités afin de les justifier ou les résorber. Ce rapport vérifie également que l'équilibre entre les hommes et les femmes est respecté sur les différentes fonctions et qu'il n'y a pas de discrimination. Cette étude est présentée au conseil d'administration.
- Respect du budget : une enveloppe budgétaire est fixée annuellement par le directeur général, sur la base du plan stratégique, des pratiques du marché et du taux d'inflation. Les rémunérations octroyées doivent globalement respecter cette enveloppe.

Pour les salariés, les éventuelles parts variables de rémunération sont individuelles, raisonnables et les fourchettes systématiquement contractualisées dans les contrats de travail. En ce qui concerne le directeur général, la part variable ainsi que les objectifs sont fixés et formalisés annuellement par le comité des rémunérations. Les parts variables sont liées à la réalisation d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs formalisés dans des lettres d'objectifs annuelles. Les critères de performance quantitatifs portent notamment sur le développement du chiffre d'affaires et de la rentabilité. Les parts variables des responsables de fonction clé(s) dépendent exclusivement de critères qualitatifs afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Les décisionnaires des objectifs de performance (directeur général ou comité des rémunérations concernant la part variable du directeur général) vérifient que ces objectifs ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

L'intéressement est quant à lui plafonné à 7 % de la masse salariale et indexé principalement sur la rentabilité du capital de l'entreprise.

Par ailleurs, aucun membre du conseil d'administration ne bénéficie de régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée. Les salariés de statut « cadre » de MutRé ainsi que le directeur général bénéficient d'un régime de retraite complémentaire (1,24 % de la masse salariale).

3.1.4 Transactions importantes conclues sur la période

On distingue deux types de conventions concernant des dirigeants communs ou des actionnaires significatifs (participation supérieure à 10 %) :

- **Les conventions réglementées** (art. L225-38 du code du commerce) : elles sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration et font l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes présenté à l'Assemblée générale qui doit les ratifier.

Deux conventions réglementées se sont poursuivies au cours de l'année 2016, à savoir :

- La convention de groupement de gestion commune d'opérations avec MutRé Union, qui a fait l'objet d'un avenant en 2016 portant sur un élargissement du périmètre et dont la facture s'élève à 250 k€ vs 142 k€ en 2015. Cette augmentation est liée aux travaux de recherche sur le risque santé menés par MutRé Union et mobilisant des ressources de MutRé.
- Le contrat de concession de licence de marque, à titre gratuit, en faveur de MutRé Union. MutRé est propriétaire de la marque MutRé Union pour des raisons historiques et autorise MutRé Union à utiliser cette marque.
- **Les conventions relevant de l'activité courante et conclues à des conditions normales** (art. L225-39 du code du commerce) : il s'agit principalement de traités de réassurance et de rétrocession conclus avec des actionnaires. Ces traités ont été conclus à des conditions de marché.

3.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

3.2.1 Périmètre des fonctions concernées

Sont concernés par les diligences en matière de compétence et d'honorabilité :

- l'ensemble des administrateurs (dont le président) et des censeurs prévus par les statuts,
- les dirigeants effectifs à savoir le directeur général et le directeur général adjoint,
- les personnels occupant les fonctions clés de l'entreprise,
- le personnel pertinent (membres du comité de direction non cités précédemment).

3.2.2 Diligences effectuées

Le service des ressources humaines de MutRé s'assure du respect des exigences d'honorabilité, de compétences et d'expériences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et mandats, en collectant et contrôlant les informations suivantes :

- l'identité du candidat : nom, prénom usuel et âge,
- ses activités et références professionnelles,
- ses mandats et fonctions occupés au cours des cinq dernières années,
- l'absence de condamnation pénale, d'une interdiction de gérer, d'une sanction administrative ou disciplinaire d'une autorité de contrôle ou professionnelle ou d'une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle en France ou à l'étranger et l'absence de procédure en cours.

En ce qui concerne la nomination de nouveaux administrateurs, le comité des rémunérations et des nominations émet des avis préalables sur celles-ci. Dans l'appréciation portée à chaque candidat au poste d'administrateur ou censeur :



- Il évalue la compétence individuelle des administrateurs en tenant compte de leur formation, leur réputation et surtout de leur expérience acquise dans des fonctions liées à l'assurance, la prise ou la maîtrise de risques et la gestion des affaires. L'expérience acquise en tant que président d'un conseil ou d'un comité est également prise en compte.
- Il veille à la complémentarité des compétences des administrateurs et censeurs en termes de gouvernance, réassurance, actuariat, finance et risques.
- Il s'assure de l'absence de condamnation pénale, d'une interdiction de gérer, d'une sanction administrative ou disciplinaire d'une autorité de contrôle ou professionnelle ou d'une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle en France ou à l'étranger et l'absence de procédure en cours.
- Il veille au respect de la conformité aux règles de cumul des mandats.
- Il cherche à promouvoir au sein du conseil d'administration, « une représentation équilibrée des femmes et des hommes »

Au cours de l'exercice 2016, Madame Agnès Berg a remplacé Monsieur Patrick Brothier au sein du conseil d'administration. Madame Agnès Berg siégeait auparavant au conseil d'administration en tant que censeur et avait donc déjà bénéficié de l'avis favorable du comité des rémunérations et des nominations.

En cours de mandat, les administrateurs et censeurs s'engagent à respecter les principes édictés par la charte de gouvernement de MutRé (devoir de loyauté, de diligence, de compétence, d'assiduité). Le service en charge de la gestion des instances de MutRé veille à la participation effective des administrateurs et censeurs aux instances, y compris aux comités spécifiques.

Au cours de l'exercice 2016, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises avec un taux de par-

ticipation moyen de 92 % après prise en compte des pouvoirs.

Par ailleurs, au titre de l'exercice 2016, les administrateurs ont communiqué à MutRé une liste à jour de leurs mandats et fonctions occupées et ont effectué une autoévaluation de leur conformité à la réglementation en termes de cumul des mandats.

3.2.3 Compétences requises

Pour les dirigeants effectifs, les qualités nécessaires sont non seulement l'expérience acquise mais également les compétences en management, vision stratégique, force de conviction, et enfin les compétences techniques larges sur les activités de MutRé.

Pour les fonctions clés, les compétences nécessaires sont une expérience professionnelle significative ainsi que des capacités d'organisation, de communication orale et écrite et de management. Les compétences spécifiques nécessaires à chaque fonction sont les suivantes :

- Pour la fonction vérification de la conformité : maîtrise de la réglementation dans le domaine assurantiel, connaissances juridiques, et connaissance des activités de MutRé lui permettant d'analyser et d'appréhender l'exposition au risque de non-conformité.
- Pour la fonction actuarielle et gestion des risques : connaissances et pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières pour appréhender et mesurer l'ampleur, la complexité des risques et leurs interactions ; connaissance approfondie de solvabilité 2 ; capacité d'analyse et de synthèse.
- Pour la fonction audit interne : compréhension de l'activité de réassurance et des risques attachés, connaissance de la réglementation assurantielle et de la comptabilité ainsi qu'une expérience en gestion des processus de manière à appréhender les problématiques remontées par les auditeurs experts.

3.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EIRS (ORSA)¹

3.3.1 Présentation du système de gestion des risques

3.3.1.1 Les objectifs

A travers la gestion des risques, le conseil d'administration de MutRé se fixe quatre objectifs principaux :

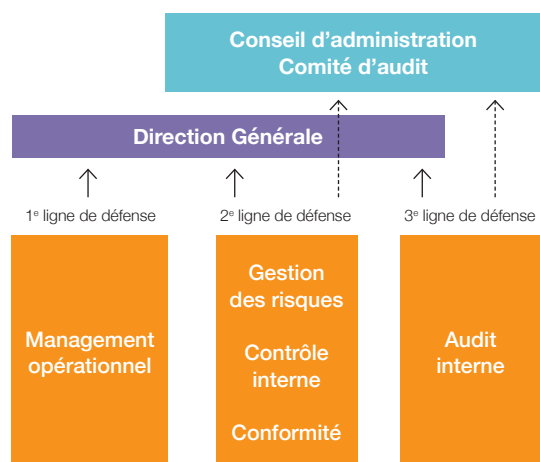
- Le premier objectif est d'assurer que MutRé soit, en permanence, en capacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de ses cédantes et des tiers. En d'autres termes, MutRé doit disposer de suffisamment d'actifs et d'une liquidité suffisante pour régler ses engagements (paiement des sinistres, dotations aux provisions sur dépôts espèces, versements des provisions en cas de résiliation, versement des impôts, dividendes, paiement des factures etc...) lorsque ceux-ci sont dus.
- Le deuxième objectif est d'assurer la solvabilité de l'entreprise, c'est-à-dire que l'ensemble de l'actif de l'entreprise, évalué sur la base d'une valeur de marché ou valeur économique, soit suffisant pour couvrir à la fois les engagements de l'entreprise vis-à-vis de ses cédantes et le capital économique nécessaire pour faire face à une situation de crise (dont la probabilité d'occurrence ainsi que la sévérité interviendraient une fois tous les deux cents ans, soit 0,5 % à horizon d'un an).
- Le troisième objectif est d'assurer que la gestion des risques de l'entreprise s'inscrive dans le cadre d'appétence au risque défini par le conseil d'administration.
- Le quatrième objectif est d'assurer que la gestion des risques soit en cohérence avec l'objectif de rentabilité de l'entreprise fixé dans le cadre du plan stratégique.

¹/ EIRS : Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité
traduction de " ORSA " : Own Risk & Solvency Assessment

3.3.1.2 L'organisation opérationnelle

Le suivi et la gestion des risques s'organisent autour de trois lignes de défense présentées ci-dessous :

- La 1^{ère} ligne de défense est constituée du management opérationnel. Indispensable par sa connaissance des métiers, il permet d'identifier et d'évaluer les risques liés aux activités, actualiser la cartographie des risques et mettre en place des plans d'actions pour maîtriser les risques identifiés. Chaque responsable est en charge de la maîtrise des risques sur son périmètre. Ils sensibilisent leur équipe en pilotant les objectifs de gestion de risques définis par la 2^{ème} ligne de défense.
- La 2^{ème} ligne de défense est composée de la gestion des risques, du contrôle interne et de la conformité. Elle aide le management opérationnel dans l'élaboration et la mise en place des opérations de contrôle interne et s'attache à signaler toute anomalie à la direction générale. Elle aide également à la rédaction des politiques et normes à appliquer au sein de l'entreprise.
- Et pour finir, la fonction d'audit interne représente la 3^{ème} ligne de défense. Elle évalue l'ensemble du système de contrôle interne et du système de gouvernance de l'entreprise. Par ses propositions, elle contribue à améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation.



Si le management opérationnel est responsable de ses risques, les 2^{ème} et 3^{ème} lignes sont impliquées pour donner une assurance supplémentaire sur la maîtrise des risques et pour faire vivre la cartographie des risques en la mettant à jour de manière régulière.

3.3.1.3 La cartographie des risques

MutRé a établi une cartographie de ses risques dont les quatre principales typologies sont les suivantes :

- risques stratégiques : risques de développement,
- risques financiers : risques de marché, de crédit et de liquidité,
- risques d'assurance : risques santé et risques vie,
- risques opérationnels : fraudes internes et externes, risques RH et de sécurité, risques contractuels, arrêt d'exploitation, dommages aux biens, risques d'exécution et de réputation.

Les risques identifiés sont ensuite gérés par le biais de stratégies de contrôle, de couvertures et de limites.

L'appétence au risque représente le niveau général de risque que MutRé est prête à accepter dans la poursuite de ses objectifs et de sa stratégie. Ce cadre permet de s'assurer que les différentes composantes de l'entreprise opèrent dans les limites opérationnelles reflétant l'appétence générale de MutRé.

3.3.2 Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance du dispositif d'identification, de gestion et d'évaluation des risques s'articule autour des instances suivantes :

- **Le conseil d'administration** qui fixe les orientations stratégiques et crée l'environnement favorable à une gestion des risques efficace. Le conseil d'administration :
 - définit la stratégie et la politique des risques (appétence et seuils de tolérance),
 - approuve annuellement les politiques écrites,

- contrôle l'adéquation des dispositifs de gestion des risques et le respect du niveau général des risques définis.

- **Le comité d'audit et des risques** s'assure de la conformité du profil de risque de MutRé au regard du cadre d'appétence au risque défini par le conseil d'administration. Ce comité joue un rôle majeur dans le suivi du dispositif de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux de contrôle et audit internes. Il dispose de plusieurs sources d'information (cartographie des risques, rapport d'audit interne, diligences des commissaires aux comptes, rapport ORSA, ...) pour apprécier toute déviance par rapport au cadre de tolérance défini par le conseil d'administration. Il s'assure, dans ce cadre, de la convergence entre ces sources d'évaluation et rend compte au conseil d'administration.

- **Le comité de souscription** a pour mission d'émettre un avis sur les dossiers de souscription soumis à autorisation, selon les critères de la politique de souscription.

- **Le comité financier** émet des avis sur la définition de la politique de placements et sa mise en œuvre opérationnelle, le suivi de la gestion des placements ainsi que les risques financiers associés.

- **Les membres du comité de direction** définissent les modalités de mise en œuvre de la stratégie décidée par le conseil d'administration et toutes les politiques permettant d'assurer le pilotage stratégique et opérationnel de MutRé. Ils prennent part à la gestion des risques par le biais des contributions suivantes :

- ils assistent les instances dans la définition de la stratégie de gestion des risques,
- ils rendent compte aux instances de l'application de la stratégie,
- ils veillent à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et par les normes de la profession (principe de la personne prudente, des 4 yeux),
- ils supervisent la réalisation d'un plan de continuité d'activité et des tests périodiques associés,



- ils assurent l'identification, l'évaluation des risques stratégiques et définissent le plan de maîtrise des risques associés.

- **La fonction gestion des risques** a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques techniques et financiers. Elle est en charge de l'animation du comité d'audit sur les sujets liés aux éléments comptables et financiers ou à la gestion des risques techniques. Elle participe au comité financier et réalise le suivi ALM.
- **Les 3 autres fonctions clés** (audit, vérification de la conformité et fonction actuarielle) contribuent également au système de gestion des risques en présentant les résultats de leurs travaux au comité d'audit (voir descriptions de ces fonctions aux § 3.4, 3.5, 3.6).

A travers cette organisation, MutRé s'assure de la pleine intégration du système de gestion des risques dans la structure organisationnelle et dans les procédures de prise de décision de l'entreprise.

3.3.3 Modalités de mise en œuvre de l'ORSA

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité, autrement appelé processus ORSA (Own Risk & Solvency Assessment) couvre l'ensemble des processus permettant d'identifier, d'évaluer, de suivre, de gérer et de reporter les risques (à court et moyen terme) dont la matérialisation peut impacter l'entreprise.

L'ORSA permet également de déterminer les fonds propres nécessaires à l'entreprise afin qu'elle assure en permanence sa solvabilité en prenant en compte son profil de risque, son appétence au risque et les limites de risques correspondantes ainsi que sa stratégie.

En tant qu'outil du système de gestion des risques, l'ORSA permet de renforcer la culture de gestion du risque de l'entreprise et d'assurer une complète compréhension des risques et sa diffusion au sein de l'organisme. Le périmètre du rapport ORSA couvre l'ensemble des opérations réalisées par MutRé dans son activité de réassurance et l'ensemble des risques qui peuvent l'impacter.

En pratique, le processus ORSA est au moins annuel et implique une vision prospective : l'évaluation des risques est effectuée selon un horizon adapté à la stratégie de MutRé, soit 5 ans.

La réalisation d'un ORSA ponctuel peut être nécessaire en cas d'événements importants pouvant impacter la solvabilité de l'entreprise. Ces événements peuvent être endogènes (modification de la stratégie de l'entreprise, changement actionnarial, augmentation/réduction de capital, mise en œuvre d'une nouvelle stratégie commerciale etc...) ou exogène (choc financier, changement de cadre juridique et fiscal etc...).

L'ORSA est pleinement intégré à la gestion des risques de l'entreprise et est un outil de pilotage permettant notamment de :

- valider ou tester le développement de nouveaux segments,
- valider la souscription de traités importants, en particulier quant au besoin en fonds propres,
- valider ou ajuster la politique d'investissement,
- valider ou ajuster le plan de rétrocession.

Les analyses et recommandations de l'ORSA sont présentées au conseil d'administration. Celui-ci s'appuie sur ces éléments pour les prises de décisions stratégiques.

Dans le cadre de l'ORSA, MutRé analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquelles elle est soumise. Pour cela, la démarche ORSA s'organise sur les étapes suivantes :

- identification préalable du besoin global de solvabilité (« BGS »),
- respect permanent des exigences réglementaires en projetant l'activité de MutRé dans des conditions normales et adverses,
- étude de déviation du profil de risque de MutRé par rapport à la formule standard.



3.3.4 Détermination du besoin global de solvabilité

MutRé a fait le choix d'utiliser la formule standard pour déterminer son besoin de capital sous le pilier 1 de Solvabilité 2. Cependant, la formule standard ne reprend pas tous les risques quantifiables identifiés pour MutRé. De plus, certains risques dont la nature

ou le calibrage dépendent fortement des spécificités de l'entreprise n'ont pas été pris en compte dans la formule standard.

Le tableau suivant synthétise les points d'écart avec la formule standard et ceux qui ont fait l'objet d'une évaluation ajustée dans le besoin global de solvabilité.

Points d'écarts avec la formule standard	Commentaire	Impact sur Besoin Global de Solvabilité
Risque de changement d'environnement légal	Risque non couvert dans la formule standard. Risque important pour MutRé (par exemple, réforme des retraites, de la Sécurité Sociale, changements de fiscalité).	Risque non pris en compte dans le BGS de MutRé car difficilement quantifiable à ce stade
Risque de baisse des taux d'intérêt	Risque probablement sous-calibré dans la formule standard au regard des dernières évolutions de taux	Ajustement non évalué par MutRé dans le BGS. Des calibrations complémentaires seraient nécessaires
Risque action	La formule standard ne prend pas en compte les effets de couverture des fonds long/short à cause du risque de base (i.e. sous-jacent différent entre l'exposition et la couverture)	Impact évalué dans le cadre du rapport ORSA
Risque de spread et de concentration	La formule standard exclut les titres souverains des SCR spread et concentration. Ils ont été réintégrés en raison du risque existant sur ces titres	Impact évalué dans le cadre du rapport ORSA
Risque de mortalité	La formule standard retient un choc à 15 %. MutRé, sur la base d'études actuarielles externes, retient 10 %	Impact évalué dans le cadre du rapport ORSA
Risque Catastrophe non vie	Risque trop spécifique à chaque entité pour être calibré de manière adéquate dans la formule standard	MutRé a développé sa propre méthodologie qu'elle applique au SCR également
Ajustement par la participation aux bénéfices	La formule standard exclut l'ajustement sur les garanties non vie. MutRé intègre cet ajustement car une partie des participations aux bénéfices et provisions d'égalisation sont sur les garanties santé et incapacité	Impact évalué dans le cadre du rapport ORSA
Les corrélations entre les risques	Les corrélations de la formule standard ne sont pas forcément adaptées à la situation des réassureurs, en raison de leur positionnement plus à la pointe des lois de distribution (i.e. traités non proportionnels)	Ajustement non évalué par MutRé dans le BGS. Des calibrations complémentaires seraient nécessaires. Toutefois, l'impact serait probablement limité compte tenu de la part peu importante du chiffre d'affaires de MutRé sur les traités non proportionnels (10 % du CA)

Bien que certains risques ne soient pas pris en compte ou mal calibrés par la formule standard, l'étude réalisée par MutRé dans le cadre de l'ORSA démontre que la formule standard est globalement adaptée au portefeuille de MutRé.



3.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est de la responsabilité du conseil d'administration et est suivi trimestriellement par le comité d'audit de MutRé. Des contrôles métiers sont également suivis par d'autres comités du conseil d'administration : le comité financier pour la gestion des placements, et le comité de souscription pour la gestion des affaires.

Le responsable du contrôle interne, qui porte par ailleurs la fonction clé de vérification de la conformité,

est sous la responsabilité du directeur général adjoint de MutRé. Le responsable du contrôle interne s'appuie également sur les responsables de service qui sont responsables des processus, des contrôles et de la conformité sur leurs domaines, ainsi que sur les autres fonctions clés (gestion des risques, actuarielle et audit interne) qui interagissent sur les fonctions de contrôle.

Les différents niveaux de contrôle sont résumés dans le tableau suivant :

Niveau	Type de contrôle	Responsables	Livrables
1	Contrôle permanent via le système d'information et les services opérationnels	Responsables de services	Reportings trimestriels et base de recensements des incidents
2	Contrôle permanent et périodique via les fonctions clés	Fonctions gestion des risques, actuarielle, audit interne et vérification de la conformité	Rapports des fonctions clés : rapport d'audit interne, rapport de la fonction actuarielle, rapport de contrôle interne, reporting de la fonction conformité
3	Contrôle permanent et périodique via l'OAGC ⁽¹⁾	Conseil d'administration, comité d'audit et fonction d'audit interne	PV du conseil d'administration, des comités d'audit trimestriels et rapports d'audit interne

⁽¹⁾ OAGC – Organe d'administration, de gestion ou de contrôle – c'est-à-dire les membres du conseil d'administration et le directeur général.

3.5 FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Le responsable de la fonction clé vérification de la conformité (« RFC VC ») est rattaché au directeur général adjoint. Il a pour mission de vérifier que les modalités de mise en œuvre de la stratégie décidée par le conseil d'administration et toutes les politiques permettant d'assurer le pilotage de l'entreprise sont bien appliquées. Il évalue également l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir tout risque de non-conformité.

Le RFC VC coordonne la veille réglementaire des différents domaines de chaque direction. Il organise et revoit la rédaction des processus liés à la conformité, identifie les risques de non-conformité et les évalue.

Par ailleurs, il élabore l'ensemble des contrôles de second niveau. Il établit un plan de conformité, au regard de la cartographie des risques de non-conformité, qui détaille les activités prévues pour la fonction de vérification de la conformité et qu'il soumet à la validation du comité d'audit.

Enfin, le RFC VC identifie tout changement de l'environnement juridique et coordonne l'évaluation de l'impact possible de ceux-ci sur les opérations de l'entreprise.



3.6 AUDIT INTERNE

Le dispositif d'audit interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration (en s'appuyant sur le comité d'audit), les dirigeants et le personnel de MutRé.

3.6.1 Responsabilités de la fonction Audit interne

Le responsable de l'audit interne, rattaché au directeur général adjoint, est en charge de l'ensemble du processus d'audit interne. Les missions d'audit sont externalisées dans le cadre de lettres de mission explicitant le périmètre, les objectifs, les méthodologies et modalités d'intervention. Il appartient à l'audit interne de MutRé, en toute indépendance et conformément au code de déontologie de l'IIA / IFACI, de coordonner les travaux et s'assurer de la bonne exécution des missions d'audit.

L'audit interne suit la mise en œuvre des recommandations en s'informant sur l'état d'avancement des plans d'actions. Il rédige un bilan annuel contenant ses constatations et recommandations conformément à l'article 271 du Règlement Délégué (UE) 2015/35.

3.6.2 Indépendance et objectivité de la fonction Audit interne

Afin de garantir l'indépendance de la fonction en termes de rattachement hiérarchique à la direction générale, le Responsable de l'audit interne consulte systématiquement le président du comité d'audit et des risques pour l'exercice des principales activités suivantes :

- revue périodique de la politique d'audit interne,
- élaboration du plan d'audit pluri-annuel et annuel,
- définition du périmètre des missions,
- revue des conclusions de chacune des missions avant diffusion du rapport définitif.

Par ailleurs, il bénéficie d'un droit d'accès direct aux instances de gouvernance, spécialement au comité d'audit et des risques. Dans ce cadre, la fonction d'audit interne réalise un bilan annuel de son activité (cf §3.6.1). Ce bilan expose une analyse sur le degré d'avancement et de couverture des recommandations, ainsi que du plan d'audit. Il expose également un avis sur le niveau de maîtrise des risques.

Parallèlement, le directeur général lui garantit :

- une totale indépendance,
- l'accès à l'ensemble des personnes et documents nécessaires à leurs missions (y compris les fichiers informatiques et bases de données),
- l'information sur tout dysfonctionnement constaté par les responsables d'entités. Ainsi, toute détection d'évènement majeur portant atteinte à la maîtrise des risques doit être portée à la connaissance de la fonction audit interne. Dans ce contexte, celle-ci dispose de la possibilité, après accord du président du comité d'audit, de proposer le déclenchement d'un audit externalisé non prévu initialement au plan d'audit.

3.7 FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est assurée par le Directeur Technique, Financier et des Risques (DTFR). Elle est rattachée au directeur général et opère sous la responsabilité ultime du conseil d'administration, auquel elle rend compte. La fonction actuarielle participe également au comité d'audit et des risques ainsi qu'au comité financier.

La fonction actuarielle est indépendante de l'actuariat tarification qui est rattaché à la souscription, ce qui permet d'éviter les conflits d'intérêts.

Elle a ainsi un accès direct à l'OAGC. L'ensemble des tâches de la fonction actuarielle sont réalisées en interne.



3.7.1 Responsabilités de la Fonction Actuarielle

Ces responsabilités peuvent être regroupées selon quatre thématiques :

- la supervision du calcul des provisions techniques (coordination du calcul, validation des méthodes, modèles et hypothèses, vérification de la qualité des données, comparaison entre projections et observations, information du management),
- l'émission d'un avis sur la politique globale de souscription,
- l'émission d'un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne le calcul du SCR, le calcul du MCR et l'ORSA.

La fonction actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit, le rapport actuariel, qu'elle soumet au conseil d'administration. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat. Il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

3.7.2 Autres responsabilités de la fonction actuarielle

La responsable de la fonction actuarielle est également responsable de la fonction gestion des risques. Le cumul de ces deux fonctions clés s'explique par l'application du principe de proportionnalité et a été argumenté auprès de l'ACPR.

3.8 EXTERNALISATION

3.8.1 Principes et définitions

Au regard de l'organisation et de la taille de MutRé, son conseil d'administration a fait le choix dès la création de la société de recourir à la sous-traitance

pour des activités qui ne sont pas dans son cœur de métier de réassureur. Les activités cœur de métier sont la souscription, la gestion des risques et la gestion technique et comptable.

Dans son processus de sous-traitance, MutRé veille à respecter les principes suivants :

- garder la responsabilité et la maîtrise totale des processus sous-traités,
- prendre l'ensemble des décisions stratégiques sur ces sujets,
- ne pas être liée de manière excessive avec un prestataire, afin de garder une prestation et une tarification performante.

C'est pourquoi chacun des prestataires est suivi par un interlocuteur bien identifié chez MutRé qui a comme objectif de superviser l'activité et contrôler le prestataire dans le respect de ces principes.

3.8.2 Activités critiques sous-traitées

MutRé fait appel à des prestataires externes sur les processus suivants :

Sous-traitance	Type d'activité	Responsable du contrôle
Gestion des placements	Critique	Secrétariat général
Gestion du système d'information	Critique*	Secrétariat général

(*) Les prestataires informatiques hors infogérance et applications métiers ne sont pas considérés comme des prestataires critiques.

Cette externalisation a fait l'objet d'une sélection stricte des prestataires sous les contrôles des comités du conseil d'administration et fait l'objet de mandats d'externalisation et de procédure de contrôles rigoureux (notamment réunions de suivi a minima une fois par trimestre).



Plus particulièrement, les tâches sous-traitées sur ces différents processus sont les suivantes :

Gestion des placements

MutRé fait appel à un gestionnaire d'actifs pour gérer le portefeuille d'investissement de la société, dans le cadre du mandat qu'elle lui confie. Le prestataire est chargé de réaliser les objectifs de performance fixés par MutRé dans le respect de l'allocation stratégique et des limites de risques définies dans la politique de placements de la société et qui sont déclinées dans le mandat de gestion.

Gestion du système d'information

MutRé fait appel à des prestataires informatiques externes pour la maintenance et la gestion de ses postes de travail, l'hébergement de ses serveurs et la maintenance de ses applications critiques. MutRé sous-traite également l'hébergement et la maintenance de ses applications métiers via des contrats de licence SaaS (Software as a Service).

3.8.3 Gouvernance des processus de sous-traitance

Les décisions en matière de sous-traitance d'activités importantes ou critiques suivent les règles suivantes :

- Toute évolution du périmètre d'externalisation des activités ou des fonctions importantes ou critiques fait l'objet d'une information préalable, en temps utile, du comité d'audit, du conseil d'administration et enfin, de l'ACPR.
- Toute nomination ou changement de prestataire d'activités importantes ou critiques fait l'objet d'un examen approfondi pour vérifier que le prestataire de services potentiel est doté des aptitudes, de la capacité et de tout agrément légal nécessaires pour exercer les fonctions ou activités requises de manière satisfaisante, compte tenu des objectifs et des besoins de l'entreprise. Un compte rendu est effectué au comité d'audit et au conseil d'administration sur cet examen approfondi.

- Le secrétariat général est responsable du suivi et de la coordination des opérations de sous-traitance, notamment des aspects contractuels et des diligences à effectuer dans le cadre de la sélection des prestataires. Le contrôle de ces opérations est quant à lui décentralisé au niveau de chaque direction concernée.

3.9 EVALUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La gouvernance définie par MutRé est présentée dans la charte de gouvernement d'entreprise, qui formalise les principes et les modalités de fonctionnement des instances de décision, des organes de gouvernance et de contrôle de MutRé, dans un souci de transparence, d'efficacité et de cohésion.

Cette charte, validée par le conseil d'administration, présente les principes de déontologie, le fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, de ses comités spécialisés, le rôle et le positionnement des dirigeants effectifs et des fonctions clés dans le dispositif de contrôle et de gouvernance et les comités internes à MutRé.

Cette charte de gouvernement d'entreprise, revue avec une fréquence annuelle, peut faire l'objet d'une révision intermédiaire si le conseil d'administration le considère nécessaire ou approprié.

En 2016, le conseil d'administration a examiné l'ensemble des sujets de gouvernance et de stratégie nécessaire au pilotage de MutRé et a étudié et validé l'ensemble des documents définis par la réglementation Solvabilité 2. Ainsi, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois et a principalement :

- arrêté les comptes 2016, examiné à deux reprises la prévision de résultat 2016 et défini le budget 2017,
- examiné les conventions réglementées,
- examiné le rapport d'ouverture Solvabilité 2 et validé le rapport ORSA,



- validé les mises à jour des douze politiques couvrant l'ensemble des risques de MutRé,
- suivi l'activité commerciale, dont les renouvellements, et débattu de l'évolution du marché de l'assurance et de la réassurance de personnes,
- élu un nouveau président en octobre 2016 et nommé un nouvel administrateur (précédemment censeur),

Pour réaliser l'ensemble de ces travaux et également vérifier le respect des politiques écrites, il s'est appuyé sur :

- le comité d'audit et des risques (qui s'est réuni cinq fois), le comité financier (réuni trois fois) et le comité de souscription (réuni une fois),
- les fonctions clés dont il a examiné les rapports.

3.10 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.



PROFIL DE RISQUE

Le portefeuille de MutRé, originellement centré sur les risques santé, s'est ensuite développé sur la prévoyance individuelle et collective puis sur la dépendance.

- En 2016, la santé, segment historique de MutRé, représente 153,3 M€ de chiffre d'affaires. Le portefeuille est constitué de quote-parts destinées à couvrir des portefeuilles santé du risque de dérive de la sinistralité, avec en corollaire un allègement du besoin en fonds propres pour les cédantes.
- Le portefeuille prévoyance (74,2 M€), cf le tableau ci-dessous, est constitué de traités proportionnels et non proportionnels couvrant des portefeuilles individuels et collectifs. Les garanties couvertes sont le décès, l'incapacité, l'invalidité, les garanties accidents de la vie et l'assistance.
- Au sein des traités proportionnels, le segment des traités de financement a été développé par MutRé à partir de 2012, dans le cadre de la stratégie de diversification du portefeuille. Les traités de financement consistent en une combinaison de deux mécanismes de réassurance : une couverture en quote-part classique de la garantie offerte par la cédante à ses assurés couplée au financement par MutRé des commissions d'acquisition (en général

précomptées) des contrats de la cédante. Les contrats sous-jacents aux traités de financement sont principalement sur des garanties santé et prévoyance.

- Les traités non proportionnels constituent 12 % des risques prévoyance : les excédents de sinistre par tête constituent la majeure partie de ce portefeuille et couvrent des garanties décès et incapacité/invalidité. Les excédents de sinistres par événement couvrent des garanties décès et incapacité/Invalidité et sont généralement déclenchés en cas de sinistres sur un minimum de trois têtes par portefeuille assuré.
- Enfin, la dépendance représente 53,6 M€ de chiffre d'affaires. Les premiers traités dépendance ont été commercialisés par MutRé à partir de 1999. Ce segment a été développé avec l'appui technique des rétrocessionnaires de MutRé. Le portefeuille couvre des garanties en dépendance partielle et totale ; la plupart des traités sont rétrocédés.

Les traités sont généralement assortis de clauses de participation aux bénéfices et de mécanismes de fonds de stabilité qui tendent à atténuer la volatilité du résultat pour MutRé.

(en K€)	2016	%	2015	%	Var.
Santé	153 334	55 %	177 056	53 %	- 23 722
Prévoyance	74 169	26 %	102 294	31 %	- 28 125
Dépendance	53 606	19 %	54 431	16 %	- 826
Chiffre d'affaires total	281 108	100 %	333 781	100 %	- 52 673

En complément de l'organisation décrite dans la section 3.3, MutRé a cartographié l'ensemble des risques auxquels elle est soumise. La présente section se focalise sur la description des risques majeurs, sur les critères de mesure de risques et enfin sur le contrôle et la gestion de ces risques.

Selon le type de risque, plusieurs outils de mesures pourront être utilisés. Le SCR (Solvency Capital Requirement) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques défini par MutRé. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés en section 6.

Pour les risques non mesurés explicitement ou précisément par la formule standard, comme les risques opérationnels ou stratégiques, MutRé utilise soit une cartographie des risques soit les outils tels que le business plan et l'ORSA. Le tableau ci-dessous résume les principaux indicateurs utilisés selon les risques.

Risques	Souscription	Marché, Crédit, Liquidité	Opérationnels	Stratégiques
Outil de mesure	SCR, formule standard	SCR, formule standard	SCR, formule standard, Cartographie	Business plan, ORSA

A fin 2016, le risque principal de MutRé est le risque de souscription : il représente 57 % des risques bruts (i.e. avant effet de diversification). Au sein du risque de souscription, les risques santé sont prédominants en raison de l'exposition dépendance de MutRé et de quote-parts significatives en frais de soin. Les risques de souscription sont néanmoins partiellement transférés grâce à la stratégie de rétrocession de MutRé, en particulier en dépendance où le taux de cession s'établit à 66 % à fin 2016

Le risque de souscription représentait 60 % des risques à fin 2015; la baisse relative de ce risque correspond à la baisse des encours en santé et prévoyance.

Ainsi, le profil de risque de MutRé est ventilé de la manière suivante :

SCR brut par risques



Les risques de marché représentent 32 % du risque brut à fin 2016 (contre 30 % en 2015), en raison principalement des risques actions, de taux et de spread. L'augmentation des risques de marché correspond à l'augmentation de l'exposition due à la hausse de valeur de marché, le portefeuille étant par ailleurs relativement stable.

Le risque de crédit (ou contrepartie) représente 4 % des risques bruts, en augmentation par rapport à 2015 en raison d'une classification plus précise des contreparties par notation.

Le SCR global de MutRé s'établit à 101,0 M€ avec prise en compte du bénéfice de diversification (30,6 M€).



4.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

4.1.1 Description des risques de souscription

Les risques de souscription sont liés à une perte ou un changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance compte tenu des risques couverts et des procédés appliqués dans l'exercice de cette activité, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Comme les autres réassureurs et assureurs, MutRé est soumise aux risques de souscription :

- Risque de mauvaise estimation du coût du risque : les réassureurs sont soumis au risque de mauvaise estimation du coût du risque lors de la souscription ou renouvellement d'un traité. Ce risque est d'autant plus important que le réassureur souscrit une nouvelle gamme de produit et ne possède pas nécessairement un historique de ce risque.
- Risque lié à la dérive de la sinistralité : il s'agit du risque relatif à la perte ou à l'augmentation de valeur des engagements d'assurance lié à une évolution défavorable des risques assurés. Ce risque se décline dans les catégories suivantes :
 - Le risque de mortalité est lié à une évolution défavorable (hausse) des taux de mortalité ou à leur sous-estimation. MutRé est soumise au risque de mortalité à travers les garanties décès, décès emprunteur et maintien de la garantie décès.
 - Le risque de longévité est relatif à une évolution défavorable (baisse) des taux de mortalité ou à leur surestimation. MutRé est sujette au risque de longévité à travers les garanties se matérialisant par un paiement en rente (invalidité et dépendance).
 - Le risque d'invalidité ou de morbidité est lié à une évolution défavorable des taux d'entrée en incapacité/invalidité, de maintien et de consolidation ou à leur sous-estimation. MutRé est soumise à ce risque au travers des garanties incapacité/invalidité et dépendance qu'elle réassure.
 - Le risque de frais concerne une évolution défavorable des coûts de gestion de l'entreprise ou à leur sous-estimation, ou à la sous-estimation de l'inflation des frais généraux.
- Le risque de rachat est relatif à des changements ou une sous-estimation des taux d'exercice des options éventuelles prévues contractuellement ou réglementairement – notamment le rachat, la réduction ou la résiliation. De par son activité de réassurance limitée aux risques santé, prévoyance et dépendance, MutRé est beaucoup moins sensible au risque de rachat qu'un acteur intervenant sur le marché de l'épargne. En revanche MutRé est sensible au risque de résiliation et de réduction des contrats sous-jacents des traités de réassurance.
- Le risque catastrophe est lié à une sinistralité exceptionnelle relative aux événements extrêmes ou irréguliers tels une pandémie. Ce risque s'applique aux garanties prévoyance (décès et incapacité/invalidité) comme aux garanties santé réassurées par MutRé.
- Les risques de primes et de réserves pour les garanties santé non vie sont relatifs aux garanties court terme réassurées par MutRé (remboursement des frais de soins et incapacité). Ils représentent un risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance provenant de variations sur la date de survenance, l'occurrence et l'impact des événements assurés par l'entreprise et aussi la date et le montant des prestations à verser.
- Risque lié à la mauvaise estimation des réserves : les réassureurs évaluent régulièrement les provisions dans leurs bilans représentant leurs engagements vis-à-vis des cédantes. L'évaluation des provisions de MutRé est basée sur les informations transmises par les cédantes, complétées par un provisionnement complémentaire lorsqu'il existe une incertitude sur la qualité des données transmises ou l'évolution future de la sinistralité. Il peut exister un risque de sous-évaluation des réserves de l'entreprise, en particulier en cas de retard de transmission des informations par les cédantes, ces retards pouvant décaler la détection d'une dérive de sinistralité.

4.1.2 Mesures de suivi des risques de souscription

MutRé gère ses risques de souscription par le biais d'indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction, au conseil d'administration et ses comités:

- les ratios "charge de prestations sur cotisations" par segment d'activité (Santé, Prévoyance, Dépendance),
- les taux de chutes des traités de financements,
- le niveau de boni/mali des réserves : le suivi des boni/mali permet de vérifier a posteriori le niveau de prudence des réserves statutaires, et de prendre des mesures correctives en cas de mali systématiques,
- les SCR par activité.

4.1.3 Moyens de maîtrise des risques de souscription

Afin de limiter l'impact des risques techniques, **MutRé a mis en place une politique de souscription** définissant les limites de souscription qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de risque de l'entreprise. Cette politique détaille en outre le rôle des différentes instances intervenant dans le processus de souscription ainsi que les limites de risques et délégations de pouvoirs.

La politique de souscription est complétée de normes de souscription, qui déclinent opérationnellement les méthodes et hypothèses de tarification. Ces normes abordent le processus de tarification, la définition des garanties et des produits, les bases de tarification, les paramètres démographiques qui doivent être utilisés et les normes de rentabilité.

Par ailleurs, **MutRé fait également appel à la réassurance** et a mis en place un programme de rétrocession afin d'atténuer la volatilité de son résultat et de renforcer son niveau de solvabilité. La détermination du programme de rétrocession s'inscrit dans le cadre d'appétence aux risques.

Enfin, la sensibilité de MutRé au risque de souscription est également testée **dans le processus ORSA** par deux scénarii adverses :

- un scénario de pandémie de type « grippe espagnole »,
- un scénario d'impact de dérive de la sinistralité en dépendance.

4.2 RISQUE DE MARCHÉ

4.2.1 Description des risques de marché

Les risques de marché sont liés aux mouvements sur les marchés financiers ou marchés de crédit qui peuvent impacter le bilan économique de MutRé (à l'actif comme au passif). Ces mouvements peuvent avoir leur origine dans les marchés financiers liquides (actions, obligations souveraines ou corporate, devises) ou considérés moins liquides (immobilier, infrastructures, hedge fund, private equity).

4.2.2 Mesures de suivi des risques de marché

MutRé pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés au comité financier. Ces indicateurs sont les suivants :

- l'allocation stratégique d'actif par classe d'actifs : la valeur de marché des placements de MutRé (hors dépôts espèces) est maintenue à l'intérieur des limites définies dans la politique des placements. Le respect de l'allocation stratégique est suivi mensuellement par MutRé,
- la notation du portefeuille obligataire : les titres obligataires composant le portefeuille devront, au moment de leur acquisition, être au minimum notés Investment Grade selon la politique de notation du gestionnaire d'actifs de MutRé,
- la durée du portefeuille obligataire,
- l'exposition au risque de change,



- la liquidité du portefeuille,
- les limites d'exposition à une seule contrepartie,
- les limites d'exposition au risque de devise,
- l'étude d'adéquation actif / passif réalisée au minimum une fois par an,
- les SCR par risque.

4.2.3 Moyens de maîtrise des risques de marché

La gestion des risques de marché est réalisée selon le principe dit "de la **personne prudente**" en s'assurant qu'elle est en adéquation avec le profil de risque de l'entreprise et de ses besoins de liquidité.

En particulier, sur la partie obligataire, le risque de taux est limité par la **gestion en duration** associée à une gestion active sur la courbe des taux et sur les spreads (écart au taux sans risque pour les obligations corporate). La sensibilité obligataire aux taux d'intérêt est suivie trimestriellement. Cette analyse est complétée par une étude actif/passif réalisée annuellement.

En ce qui concerne le risque action, l'**allocation stratégique** a pour but de limiter ce risque sur le moyen et long terme via des critères de diversification interclasses (allocation par classe d'actifs, par qualité de crédit...) et intraclasses (suivi des taux d'emprises). Les classes à forte volatilité observée sont faiblement représentées dans l'allocation de MutRé. En outre, la part des actifs considérés comme les plus risqués (dérivés, en dehors des opérations de couverture de risque, produits structurés, private equity, hedge funds, instruments de titrisation) est très limitée dans le bilan de MutRé.

MutRé réalise annuellement, dans le cadre de la mise à jour de sa politique de placement, une étude permettant de vérifier l'adéquation de son allocation stratégique d'actif au cadre d'appétence au risque de l'entreprise.

En outre, MutRé a la possibilité de mettre en place des couvertures à l'aide de **produits dérivés**. A ce

jour, MutRé n'a pas mis en place de couverture directe contre ces risques. En revanche, certains OPCVM détenus par MutRé interviennent sur les produits dérivés. L'intervention sur les produits dérivés n'a pour objet que la couverture de risques identifiés et non souhaités dans les fonds d'investissement sélectionnés par le gestionnaire d'actifs de MutRé.

Enfin, la sensibilité de MutRé au risque de marché est également testée dans le **processus ORSA** par plusieurs scénarii adverses :

- un scénario de référence basé sur les anticipations des conditions économiques et des hypothèses techniques sur la période 2017-2020,
- un scénario de taux durablement bas sur toute la période 2017-2020 couplé à une baisse des marchés actions et immobilier,
- un scénario de remontée des taux d'intérêt et de baisse des marchés actions et immobilier à partir de 2019.

4.3 RISQUE DE CRÉDIT

4.3.1 Description du risque de crédit

Le risque de crédit ou contrepartie se décompose en deux risques distincts :

- le risque de défaut : ce risque est relatif au fait qu'un émetteur d'une obligation ou d'un prêt devienne insolvable et que par conséquent, il ne remplisse pas son obligation de remboursement des intérêts et du nominal de l'obligation /du prêt.
- le risque de migration : ce risque est lié à la dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs dans le portefeuille obligataire (par exemple, dégradation du rating par S&P qui résulte en un risque de défaut supplémentaire).

Le risque de crédit est calculé pour 3 catégories d'instruments : les obligations, les prêts et la réassurance.

4.3.2 Mesures de suivi des risques de crédit

Le risque de crédit est suivi par le biais des métriques suivantes :

- la notation des cédantes,
- la notation des réassureurs,
- la concentration des actifs par émetteur,
- la concentration des cessions de réassurance par rétrocessionnaire,
- le suivi des créances par tiers,
- le SCR de défaut.

4.3.3 Moyens de maîtrise des risques de crédit

La notation des rétrocessionnaires fait l'objet d'un suivi très régulier. La quasi-totalité des provisions sont cédées à des rétrocessionnaires dont la notation est supérieure ou égale à A+. Les provisions cédées sont garanties par des nantissements ou des dépôts espèces. Les garanties en titres ou espèces apportées par les rétrocessionnaires sont suivies chaque année pour couvrir les provisions.

La répartition des placements actions et obligations par émetteur est suivie mensuellement.

4.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

4.4.1 Description du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de perte lié au fait que MutRé ne puisse pas faire face à ses obligations de paiement à court ou moyen terme, ou qu'elle ne puisse satisfaire à ses obligations de paiement que dans des conditions dégradées (par exemple en ayant accès à des lignes de crédit avec des taux élevés ou en devant vendre ses actifs avec des moins-values).

Les principales sources de liquidité de MutRé proviennent de ses opérations de réassurance sous la forme des primes cédées par ses cédantes, de ses produits financiers et des montants provenant de la réalisation de ses actifs ou du remboursement des obligations. Ces fonds sont utilisés pour verser aux cédantes de MutRé le montant des sinistres, pour payer les frais de gestion engendrés par MutRé et pour investir dans de nouveaux actifs.

4.4.2 Mesures de suivi du risque de liquidité

MutRé suit le risque de liquidité par le biais de plusieurs indicateurs. Pour ce qui est de la liquidité court terme, MutRé suit le niveau de trésorerie, les délais de règlements des clients et des fournisseurs et la liquidité des placements détenus en portefeuille. Elle suit également le montant total des bénéficiaires inclus dans les primes futures.

En ce qui concerne le risque de liquidité à moyen et long terme, il fait partie des études d'adéquation actif/passif réalisées au moins annuellement.

4.4.3 Moyens de maîtrise du risque de liquidité

Les placements sont réalisés en tenant compte des besoins de liquidité afin d'assurer le paiement des engagements de l'entreprise à leur échéance. Les placements peu ou pas liquides peuvent être détenus lorsqu'ils comportent des attraits en termes de rendement anticipé, d'appariement actif/passif ou de diversification. L'utilisation en est toutefois limitée en fixant des limites applicables au pourcentage des placements de MutRé pouvant être investi dans des classes d'actifs peu ou pas liquides.

La liquidité des autres classes d'actifs peut être affectée en cas de scénarii de stress sévères sur les marchés financiers. Le besoin global de liquidité est suivi de manière régulière par les équipes de MutRé sur la base de scénarii de crise.



4.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

4.5.1 Description du risque opérationnel

Les risques opérationnels sont définis comme les risques relatifs aux pertes issues de processus, systèmes internes inadéquats ou défectueux ou d'évènements externes. Le risque de réputation est inclus dans les risques opérationnels. En revanche, les risques stratégiques sont traités séparément des risques opérationnels.

Les grandes catégories de risques opérationnels identifiées par MutRé sont les suivantes :

- fraude interne ou externe (hacking etc...),
- ressources humaines, sécurité : ces risques sont relatifs à l'organisation et au climat social de l'entreprise. Un des risques majeurs identifiés concerne le risque de perte d'homme-clé. De par sa taille relativement réduite, MutRé est soumise au risque de voir une ou plusieurs personnes ayant des rôles cruciaux dans l'entreprise ou ayant des compétences spécifiques ne plus pouvoir assumer leurs tâches.
- clients et activité commerciale : ces risques sont liés aux pratiques commerciales et engagements contractuels de MutRé. Ces risques pourraient par exemple porter sur des activités commerciales inappropriées avec des partenaires courtiers, des garanties fournies n'ayant pas d'existence réelle ou la conclusion de traités comportant des clauses contraires aux lois et règlements.
- arrêt d'exploitation ou dommage aux biens : ces risques émergent suite à un sinistre une catastrophe naturelle, un acte terroriste.
- risque d'exécution : ces risques sont liés à la mise en œuvre erronée de processus opérationnels. Par exemple, il peut s'agir d'un processus de souscription défectueux, d'un reporting financier incorrect (vis-à-vis du public, des actionnaires, des autorités fiscales et prudentielles, des agences de notation, des cédantes), d'une gestion de projet

inopérante, d'une faille dans l'externalisation des activités (gestion d'actifs, informatique).

- risque de réputation : ces risques sont relatifs à des incidents qui peuvent porter atteinte à la réputation de l'entreprise vis-à-vis de ses clients/prospects, actionnaires ou employés.

4.5.2 Mesures de suivi du risque opérationnel

Le risque opérationnel est suivi par le contrôle interne au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles relatives à ces incidents. Les incidents présentant un impact financier, réglementaire ou de réputation importants sont reportés au comité d'audit et au conseil d'administration.

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

4.5.3 Moyens de maîtrise du risque opérationnel

Les risques opérationnels font l'objet d'une cartographie et d'un suivi par le dispositif de contrôle interne. Ce suivi est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs définis par le COSO (référentiel de contrôle interne défini par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Le contrôle interne rend compte de son activité au comité d'audit au moins deux fois par an.

Parallèlement, le contrôle interne rend compte au comité d'audit des incidents et points majeurs survenus : incidents ayant un impact important sur le bilan de la société ou sur la fiabilité de l'information financière.

Il soumet également annuellement au conseil d'administration le rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable.



4.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Les risques stratégiques sont relatifs à un impact négatif sur le niveau d'activité, le résultat ou le capital disponible de MutRé lié à un manque de réactivité ou à des mauvais choix ou décisions concernant :

- un changement majeur dans l'environnement concurrentiel,
- une offre produit/garantie ou un segment de clientèle,
- un modèle de distribution.

Afin de se prémunir au mieux contre les risques stratégiques, MutRé a mis en place une veille permanente des évolutions économiques, juridiques et réglementaires pouvant affecter son marché. De plus, MutRé met à jour régulièrement son plan stratégique qui comprend une analyse en profondeur du marché de la protection sociale, du marché de la réassurance et de l'environnement concurrentiel.

Le plan stratégique comprend différents indicateurs (résultat, rentabilité des fonds propres, SCR, fonds propres disponibles) permettant d'estimer l'impact des initiatives stratégiques sur la solvabilité et la rentabilité de l'entreprise.

Le plan stratégique est présenté et validé par le conseil d'administration de MutRé.

4.7 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante et susceptible d'affecter le profil de risque n'est à mentionner.



VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

La date de référence retenue pour l'évaluation est le 31/12/2016. Les sections 5 et 6 présentent lorsque cela est pertinent les éléments déterminés au 31/12/2016 et au 31/12/2015.

Les calculs au 31/12/2015 correspondent à une réévaluation du bilan d'ouverture au 31/12/2015 réalisée à l'aide du modèle de projections actuarielles refondu au cours de l'année 2016.

5.1 ACTIFS

Le bilan prudentiel actif de MutRé se présente de la manière suivante :



BILAN PRUDENTIEL ACTIF

(en K€)	31/12/2016	31/12/2015	Evolution
Ecarts d'acquisition			
Frais d'acquisition reportés			
Actifs incorporels			
Impôts différés actifs	7 715	4 424	+ 3 291
Excédent du régime de retraite			
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	25	24	+ 1
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	294 448	289 925	+ 4 523
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)			
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations			
<u>Actions</u>	2 302	2 302	-
Actions - cotées			
Actions - non cotées	2 302	2 302	-
<u>Obligations</u>	173 698	173 223	+ 475
Obligations d'État	36 796	28 900	+ 7 896
Obligations d'entreprise	136 902	144 323	- 7 421
Titres structurés			
Titres garantis			
Organismes de placement collectif	118 448	114 400	+ 4 048
Produits dérivés			
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie			
Autres investissements			
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés			
Prêts et prêts hypothécaires	29	24	+ 5
Avances sur police			
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers			
Autres prêts et prêts hypothécaires	29	24	+ 5
Provisions techniques cédées	231 978	179 572	+ 52 405
<u>Non-vie et santé similaire à la non-vie</u>	1 552	- 7 192	+ 8 745
Non-vie hors santé			
Santé similaire à la non-vie	1 552	- 7 192	+ 8 745
<u>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</u>	230 425	186 764	+ 43 661
Santé similaire à la vie	223 033	177 498	+ 45 535
Vie hors santé, UC et indexés	7 392	9 266	- 1 874
Vie UC et indexés	231 978	179 572	+ 52 405
Dépôts auprès des cédantes	449 579	440 810	+ 8 769
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	8 738		+ 8 738
Créances nées d'opérations de réassurance		1 784	- 1 784
Autres créances (hors assurance)	3 030	2 714	+ 316
Actions propres auto-détenues (directement)			
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 049	257	+ 4 792
Comptes de régularisation actifs	285 606	402 176	- 116 570
Total de l'actif	1 286 196	1 321 710	- 35 513



La section suivante détaille l'ensemble des méthodes et des hypothèses utilisées pour l'évaluation des actifs à des fins de solvabilité.

5.1.1 Les placements

Les placements de MutRé se décomposent selon les catégories suivantes :

- les actions (zone euro, hors zone euro),
- les obligations (souveraines, corporate, convertibles),
- les prêts (fonds de prêts à l'économie, fonds de dettes privées, titres participatifs),
- les placements immobiliers,
- les placements alternatifs (infrastructure, private equity, hedge funds),
- les placements monétaires.

Dans le bilan prudentiel, l'ensemble des placements de MutRé est valorisé en valeur de marché et ce, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent.

La plupart des placements de MutRé sont valorisés par transparisation. Les fonds de gestion collective dans lesquels MutRé a investi sont décomposés et valorisés par actif sous-jacent. Au 31 décembre 2016, 98 % des placements de MutRé ont été transparisés.

Les placements de MutRé en valeur de marché et en valeur nette comptable sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Au 31 décembre 2016, la valeur de marché des placements détenus par MutRé s'élève à 299,5 M€. Ce montant se compare à 277,6 M€ en valeur nette comptable (placements 275,7 M€, intérêts courus non échus et amortissements des décotes 3,0 M€, amortissements des surcotes 1,1 M€), soit des plus-values latentes de 21,9 M€ sur l'ensemble des placements.

La valeur de marché des actifs a augmenté de 8,3 M€ par rapport à 2015 en raison principalement de la hausse des actions et de titres immobiliers et de la hausse des plus-values latentes des titres obligataires, compte tenu de la baisse des taux observée en 2016.

5.1.2 Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes

Méthode de valorisation des dépôts espèces

Une partie importante de l'activité de MutRé concerne des traités dont les provisions techniques sont représentées par des dépôts en espèces. Les actifs en représentation des provisions sont ainsi placés chez les cédantes qui rémunèrent MutRé à un taux défini dans le traité de réassurance.

Placements (en K€)	Valeur de marché	%	Valeur nette comptable	%
Actions en direct	2 302	0,8 %	1 866	0,7 %
Titres à revenus fixes				
Obligations souveraines	36 796	12 %	33 337	12 %
Obligations d'entreprises	136 902	46 %	127 502	46 %
Terrains et propriétés	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-
Dépôt à long terme	29	0,0 %	29	0,0 %
Monétaire + trésorerie	5 049	1,7 %	5 049	1,8 %
Fonds	118 448	40 %	109 885	40 %
Total Placements 31/12/2016	299 527	100 %	277 669	100 %
Total Placements 31/12/2015	290 206		272 740	

Les modes de rémunération des dépôts espèces sont spécifiés dans chaque traité. La rémunération peut être fixe ou variable. Dans le cas d'une rémunération variable, celle-ci peut être exprimée en pourcentage d'un index comme l'Eonia, l'Euribor, le TME ou le taux de rendement de la cédante.

Les dépôts espèces sont, comptablement et économiquement, une créance détenue par le réassureur sur sa cédante. Cette créance représente les provisions techniques qui sont déposées par le réassureur chez la cédante et placées en titres financiers par cette dernière.

Le traitement comptable, comme sa prise en compte dans le bilan prudentiel, est celui d'un prêt réalisé par le réassureur à sa cédante. La valeur économique des créances pour dépôts espèces s'appuie sur l'écart de valorisation entre le montant des provisions techniques déposées à fin 2016, d'une part, et la somme actualisée des dotations et reprises futures des dépôts espèces et des intérêts versés par la cédante, d'autre part.

Le tableau ci-dessous synthétise la valorisation décrite dans les paragraphes précédents :

Actif : Dépôts espèces		
Bilan comptable		
(en K€)	31/12/2016	31/12/2016
Créances pour dépôts espèces cédantes	435 788	490 171
Bilan économique		
(en K€)	31/12/2016	31/12/2016
Dépôts espèces économiques	449 579	456 008

La différence de valorisation s'explique par le fait que la valeur actuelle des intérêts futurs sur dépôts ne compense pas l'effet de l'actualisation appliquée sur les variations des dépôts. L'impact de l'écart de taux (écart entre intérêts sur dépôts et taux d'actualisation) est particulièrement prononcé en cas de hausse des provisions dans les premières années de projection, ce qui est le cas en dépendance. Cette branche représente 67 % des provisions comptables.

5.1.3 Les provisions techniques rétrocedées

Méthode de valorisation des provisions techniques cédées

Les provisions techniques rétrocedées sont valorisées sur une base identique à celle des provisions best estimate acceptées (cf. section 5.2 pour plus de détail sur la méthode de calcul des provisions best estimate). Sur les traités proportionnels, une quote-part des provisions best estimate au passif est prise en compte en fonction des taux de rétrocession sur chaque traité. Sur les traités non proportionnels, la part des provisions best estimate rétrocedée est basée sur le taux de rétrocession effectif constaté dans les comptes au 31/12/2016 (qui résulte de l'application du traité non proportionnel). Ces provisions best estimate s'entendent hors projection des coûts internes de MutRé (qui ne sont pas rétrocedés).

Ajustement pour risque de défaut attendu des rétrocessionnaires

Les sommes recouvrables en cas de défaut du rétrocessionnaire sont calculées nettes des «sécurités», comme prévu par l'article 42 du Règlement Délégué (UE) 2015/35. Au 31/12/2016, MutRé dispose de dépôts espèces de la part des rétrocessionnaires (285,1 M€) supérieurs aux provisions best estimate correspondantes (232,0 M€). Il n'y a donc pas lieu de minorer ces provisions best estimate rétrocedées pour tenir compte du défaut attendu des rétrocessionnaires.

En d'autres termes, en cas de défaut d'un rétrocessionnaire, MutRé dispose d'un montant de dépôts espèces suffisant.



Segment Solvabilité 2 (en K€)	Provisions techniques (« PT ») cédées bilan comptable	Best Estimate (« BE ») cédés	Ecart BE cédés et PT rétrocédées social (montant)	Ecart BE cédés et PT cédées social (pourcentage)
31/12/2016				
Non vie	0	0	0	0 %
Santé non Vie	10 864	1 552	9 311	86 %
Vie	5 585	7 392	- 1 807	- 32 %
Santé Vie	286 031	223 033	62 998	22 %
Total 31/12/2016	302 479	231 978	70 502	23 %
31/12/2015				
Non vie	0	0	0	0 %
Santé non Vie	19 939	- 7 192	27 131	136 %
Vie	6 593	9 266	- 2 674	- 41 %
Santé Vie	267 367	177 498	89 869	34 %
Total 31/12/2015	293 898	179 572	114 326	39 %

Explication des différences de valorisation entre les provisions comptables et les provisions prudentielles

Les principales différences de valorisation s'obtiennent par la prise en compte, dans les provisions techniques rétrocédées Solvabilité 2 :

- de la part des fonds de stabilité au 31/12/2016 due par le rétrocessionnaire à MutRé (contrairement aux comptes sociaux, les fonds de stabilité sont répartis entre MutRé et ses rétrocessionnaires dans le bilan Solvabilité 2 par le biais de la modélisation des clauses de participation aux bénéficiés),
- de la participation aux bénéficiés futurs (part des résultats futurs directement recevable des rétrocessionnaires, et part des dotations futures aux fonds de stabilité recevable des rétrocessionnaires à la fin de l'horizon de projection),
- des profits futurs (nets de participation aux bénéficiés) générés par les primes futures,
- d'hypothèses biométriques parfois différentes de celles utilisées lors du calcul des provisions comptables (hypothèses d'expérience calculées sur la base de données d'expérience ou de dires d'experts),
- de taux d'actualisation EIOPA (avec correction de volatilité).

5.1.4 Les créances sur l'Etat et les collectivités publiques

La créance sur l'Etat correspond aux impôts différés ainsi qu'aux acomptes sur l'impôt sur les sociétés (« IS »).

Les impôts différés sont constitués de l'impôt différé actif (« IDA ») existant dans les comptes sociaux de MutRé (10,5 M€ correspondant à un crédit d'impôts sur des montants non déductibles de l'impôt sur les sociétés, au titre d'OPCVM et de fonds de stabilité non déductibles) et des éventuels impôts différés futurs.

Les acomptes sur IS et l'impôt différé existant en social sont repris dans le bilan Solvabilité 2 à leur valeur comptable dans le bilan comptable. Les éventuels impôts différés futurs sont basés sur les écarts entre la valeur Solvabilité 2 et la valeur fiscale des éléments de bilan. La prise en compte de ces impôts différés futurs constitue la différence de valorisation avec le bilan comptable. L'assiette des autres actifs ne prend pas en compte l'impôt différé existant à l'actif du bilan comptable (10,5 M€). Le montant total d'impôts différés est de 7,7 M€.

Le caractère recouvrable du montant total d'impôts différés à l'actif est démontré par une projection du compte de résultat de MutRé réalisé dans le cadre du

plan stratégique à 5 ans, et révisé en mai 2016 (2018-2020). Le montant d'impôts sur les sociétés à régler sur ces 3 années est estimé à 9,8 M€. Il est suffisant pour recouvrer l'intégralité du montant total d'impôts différés actif Solvabilité 2.

(en K€)	31/12/2016	31/12/2015	Evolution
IDA recouvrable	7 715	4 424	+ 3 291
IDA non recouvrable	0	0	0

5.1.5 Les comptes de régularisation actifs

En ce qui concerne les acceptations en réassurance ou les rétrocessions, MutRé enregistre immédiatement en comptabilité tous les éléments reçus de ses cédantes ainsi que les éléments impactant, le cas échéant, ses rétrocessionnaires.

En l'absence d'informations suffisantes, MutRé estime les comptes non reçus des cédantes à la clôture de l'exercice (ainsi que les éléments impactant ses rétrocessions) avec pour contrepartie des comptes de régularisation qui seront soldés à l'ou-

verture de l'exercice suivant ou à réception des comptes des cédantes.

Les comptes de régularisation sont conservés à leur valeur comptable dans le bilan prudentiel, en retirant toutefois les éléments liés aux frais d'acquisition reportés dont la valorisation est nulle dans le bilan Solvabilité 2, ainsi que les surcotes et décotes des actifs de placement. Ces estimations reflètent les créances de MutRé à la clôture vis-à-vis de ses cédantes ou rétrocessionnaires. Compte tenu du mode de fonctionnement des traités, ces créances (resp. dettes) se traduiront sur l'exercice suivant par un flux de cash.

5.2 PROVISIONS TECHNIQUES

5.2.1 Détail des provisions techniques

Dans le bilan prudentiel de MutRé, les provisions techniques se décomposent en deux composantes : les provisions best estimate (Best estimate bruts) et la marge pour risque (MpR) :

LOB (en K€)	PT brutes bilan comptable	BE bruts	Marge pour risque	Total BE + MpR
31/12/2016				
Non vie	2 288	1 745	109	1 855
Santé non Vie	75 613	56 801	8 500	65 301
Vie	39 679	29 413	3 376	32 789
Santé Vie	471 457	394 400	35 300	429 699
Total 31/12/2016	589 038	482 358	47 286	529 644
31/12/2015				
Non vie	2 532	1 921	146	2 068
Santé non Vie	77 984	34 490	6 698	41 188
Vie	40 526	32 409	3 597	36 005
Santé Vie	471 252	358 483	39 738	398 221
Total 31/12/2015	592 294	427 303	50 179	477 482
Ecart 2016/2015				
Non vie	- 244	- 176	- 37	- 213
Santé non Vie	- 2 371	+ 22 311	+ 1 802	+ 24 113
Vie	- 847	- 2 996	- 221	- 3 216
Santé Vie	+ 205	+ 35 917	- 4 438	+ 31 478
Total	- 3 256	+ 55 055	- 2 893	+ 52 162



Les provisions de MutRé en normes comptables diminuent de 3,3 M€ entre 2015 et 2016. La montée en charge de la dépendance compense les sorties de portefeuille programmées. En revanche la baisse de la courbe des taux a augmenté fortement les provisions best estimate (+ 55,1 M€).

L'ensemble des méthodes et des hypothèses utilisées pour l'évaluation des provisions techniques à des fins de solvabilité est détaillé dans cette section.

5.2.2 Méthodes et hypothèses d'évaluation des provisions best estimate

Flux pris en compte (flux de BE)

Une provision best estimate est la valeur actualisée des cash-flows futurs.

Elle prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, les flux liés à la gestion interne de MutRé ainsi que le cas échéant, les flux de trésorerie liés au coût des placements des actifs détenus en propre par MutRé.

Il faut noter que les intérêts sur dépôts espèces (versés à MutRé par ses cédantes ou versés par MutRé à ses rétrocessionnaires) ne sont pas inclus dans les cash-flows car ils sont déjà valorisés dans le calcul, respectivement, des créances pour espèces déposées auprès des cédantes et des dettes pour dépôts espèces auprès des rétrocessionnaires.

Structure générale du modèle de projection

MutRé réalise les projections actuarielles nécessaires aux calculs prudentiels au sein d'un logiciel de modélisation qui a été adapté au portefeuille de MutRé.

Les projections sont effectuées par traité et par garantie, à l'exception des flux de participation aux bénéfiques car plusieurs traités peuvent s'appuyer sur la même clause de participation aux bénéfiques. Le compte technique de MutRé et le compte technique contractuel de chaque traité (base de calcul de la participation aux bénéfiques et des fonds de stabilité)

sont modélisés par composante, pour chaque traité et chaque garantie qui le compose.

Pour les garanties dépendance, emprunteur vie et prévoyance hors emprunteur, les flux de BE sont obtenus à partir d'une modélisation fondée sur des tables d'incidence et de maintien.

Pour la partie emprunteur non vie (chômage), le mécanisme est semblable à la modélisation des garanties type dépendance ou prévoyance.

Pour les autres garanties, les prestations sont calculées par l'intermédiaire du rapport «sinistres sur primes» (S/P) moyen, d'un triangle de liquidation de la charge de sinistre et d'un triangle de liquidation des provisions pour sinistres à payer (PSAP) initiales (tous trois évalués à partir des données historiques comptables disponibles ou sur la base d'hypothèses à dire d'expert si des données historiques ne sont pas disponibles ou exploitables).

La participation aux bénéfiques versée aux cédantes

Les traités en quote-part prévoient généralement une participation aux bénéfiques au profit des cédantes en fonction des résultats des traités ; il s'agit de flux contractuels que l'on intègre aux provisions BE. Les différents éléments nécessaires au calcul de la participation (taux de participation aux bénéfiques, taux d'allocation aux fonds de stabilité, plafond des fonds de stabilité, règle d'allocation du surplus,...) sont des données contractuelles renseignées en paramètres.

Les fonds de stabilité

Un fonds de stabilité correspond à une réserve sur laquelle sont prélevés les éventuels résultats déficitaires du ou des traités qui y sont attachés. Ces fonds ont donc vocation à absorber les pertes. A la résiliation du traité, ils sont distribués entre la cédante et le réassureur, selon les conditions contractuelles. MutRé participe aussi au financement des fonds de stabilité constitués par le contrat original. En cas de résiliation de ce contrat, le fonds est repris par le nouvel organisme assureur.

Afin de refléter au mieux la liquidation des fonds entre la cédante et MutRé, la partie qui revient à MutRé a été intégrée dans les fonds propres, alors que la partie réservée à la cédante ou à l'organisme repreneur est liquidée en participation aux bénéficiaires conformément au traité, celle-ci entre donc en provisions Best Estimate.

Les hypothèses de frais

Les hypothèses de frais reposent sur la comptabilité analytique de MutRé qui ventile les frais entre frais de gestion de sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration et frais de gestion des placements.

Les frais anticipés par MutRé sur l'horizon du plan stratégique sont utilisés pour déterminer les hypothèses retenues pour les valorisations Solvabilité 2, après retraitement des frais exceptionnels.

La répartition des frais par LoB est obtenue en ventilant l'enveloppe de frais au prorata du temps de travail passé sur chaque ligne d'activité.

L'inflation des frais internes modélisée correspond aux anticipations du management de MutRé.

	2018	2019	2020	2021	2022 et +
Inflation France	0,80 %	1,10 %	1,30 %	1,60 %	1.30 %

Taux d'actualisation

La courbe des taux sans risque (avec Volatility Adjustment) calibrée par l'EIOPA au 31 décembre 2016 a été utilisée pour calculer les provisions Best Estimate.

Les hypothèses biométriques

Pour les traités long terme, les tables de mortalité d'expérience sont retenues, quand elles sont disponibles, pour la modélisation des risques décès, incapacité-invalidité et dépendance. Sinon, MutRé utilise les tables de provisionnement statutaires qui, de fait, intègrent des marges de prudence.

Pour les traités annuels, une modélisation basée sur des ratios Sinistres/Primes estimés est utilisée.

Les rachats

Le portefeuille de MutRé ne comprend pas de contrats d'épargne en euros avec participation aux bénéficiaires discrétionnaire, ni d'unités de comptes: il n'est donc pas exposé aux rachats conjoncturels.

Les hypothèses de rachat structurel sont par ailleurs basées sur l'observation des portefeuilles MutRé.

Les interactions actif-passif

MutRé ne porte pas de portefeuille de contrats générant des interactions actif-passif avec aller-retour (type épargne avec taux de revalorisation cible et rachats dynamiques), ces mécanismes n'ont donc pas été modélisés.

Incertitude liée aux provisions techniques

Les méthodologies employées par MutRé pour projeter l'activité sont conformes aux principes de Best Estimate. La démarche s'est appliquée à recueillir au mieux les informations pertinentes pour l'exercice. MutRé considère que les éléments en sa possession sont suffisants pour une bonne appréhension des risques auxquels MutRé est soumise.

5.2.3 La marge pour risque

La marge pour risque globale est calculée d'après la méthode simplifiée proposée par l'article 58 b/ du Règlement Délégué (UE) 2015/35. La durée du portefeuille a été déterminée sur la base des sensibilités des provisions Best Estimate ; le calcul de durée (10 ans) est conforme au profil de traités de MutRé. Le portefeuille de MutRé ne comporte pas de risque de marché résiduel, le SCR de l'entreprise de référence ne retient donc pas de SCR marché ; il est évalué à 79,6 M€.

La marge pour risque obtenue est de 47,3 M€, soit 10 % des BE* brutes ou 19 % des BE nettes. Elle est ensuite répartie sur les LoB au prorata des BE de sinistres nets par LoB.

* Provisions Best Estimate



5.2.4 Différences de valorisations entre provisions comptables et provisions techniques prudentielles (BE et Marge pour Risque)

LOB (en K€)	PT brutes bilan comptable	BE bruts	Marge pour risque	Total BE + MpR	Ecart BE + MpR et PT brutes social (montant)
31/12/2016					
Non vie	2 288	1 745	109	1 855	- 434
Santé non Vie	75 613	56 801	8 500	65 301	- 10 312
Vie	39 679	29 413	3 376	32 789	- 6 890
Santé Vie	471 457	394 400	35 300	429 699	- 41 758
Total 31/12/2016	589 038	482 358	47 286	529 644	- 59 393
31/12/2015					
Non vie	2 532	1 921	146	2 068	- 464
Santé non Vie	77 984	34 490	6 698	41 188	- 36 796
Vie	40 526	32 409	3 597	36 005	- 4 521
Santé Vie	471 252	358 483	39 738	398 221	- 73 031
Total 31/12/2015	592 294	427 303	50 179	477 482	- 114 812
Ecart					
Non vie	- 244	- 176	- 37	- 213	+ 30
Santé non Vie	- 2 371	+ 22 311	+ 1 802	+ 24 113	+ 26 484
Vie	- 847	- 2 996	- 221	- 3 216	- 2 369
Santé Vie	+ 205	+ 35 917	- 4 438	+ 31 478	+ 31 273
Total	- 3 256	+ 55 055	- 2 893	+ 52 162	+ 55 418

Explication des différences de valorisation comptable vs. économique au 31 décembre 2016

Les différences de valorisation s'obtiennent par la prise en compte, dans les provisions techniques Solvabilité 2 :

- des frais de gestion des sinistres, d'administration et des frais de placements,
- de la part du fonds de stabilité au 31/12/2016 due par MutRé aux cédantes (contrairement aux comptes sociaux, les fonds de stabilité sont répartis entre MutRé et ses cédantes dans le bilan Solvabilité 2 par le biais de la modélisation des clauses de participation aux bénéficiés),
- de la participation aux bénéficiés futurs (part des résultats futurs directement distribuable aux cédantes, et part des dotations futures aux fonds de stabilité distribuable à la cédante à la fin de l'horizon de projection),
- des profits futurs (nets de participation aux bénéficiés et de frais) générés par les primes futures,
- d'hypothèses biométriques parfois différentes de celles utilisées lors du calcul des provisions comptables (hypothèses d'expérience calculées sur la base de données d'expérience ou d'hypothèses à dire d'expert),
- de taux d'actualisation EIOPA (avec correction pour volatilité),
- d'une marge pour risque, au lieu des provisions techniques complémentaires.

L'analyse des différences avec les provisions techniques comptables peut être précisée par LoB :

- En Non vie, les deux lignes d'affaires concernées sont au titre des traités emprunteur chômage et assistance. La différence de valorisation obtenue s'explique principalement par la prise en compte des profits futurs contenus dans les primes futures (dans le cadre de la frontière des contrats). Ils sont significatifs en emprunteur et négligeables en assistance.

- En Santé Non Vie, la différence s'explique par la prise en compte de profits futurs sur primes futures importants sur les traités de financement en partie compensés par des pertes futures sur primes futures en prévoyance hors emprunteur, ainsi que par la prise en compte d'une marge pour risque.
- En Santé Vie, la différence s'explique par les éléments suivants :
 - prise en compte des taux d'actualisation EIOPA en dépendance, dont l'impact diminue fortement la valeur actuelle des flux futurs de BE, notamment et surtout la valeur actuelle des flux de sinistres futurs, dont une part significative est projetée à un horizon lointain (branche longue),
 - profits futurs sur primes futures au global.
- En Vie, la différence s'explique par les éléments suivants :
 - prise en compte des taux d'actualisation EIOPA en emprunteur, dont l'impact est de diminuer fortement la valeur actuelle des flux futurs de BE, notamment et surtout la valeur actuelle des flux de sinistres futurs, dont une part significative est projetée à un horizon lointain (branche longue),
 - perte future sur primes futures pour la branche décès hors emprunteur et financement.

Explication des différences de valorisation au 31 décembre 2016 vs. 31 décembre 2015

Les provisions de MutRé en normes comptables ont diminué de 3,3 M€ entre les clôtures 2015 et 2016. La montée en charge de la dépendance compense les sorties de portefeuille programmées. En revanche la baisse de la courbe des taux a entraîné une forte augmentation des provisions BE.

5.3 AUTRES PASSIFS

Dans le bilan prudentiel de MutRé, les autres passifs se décomposent selon les catégories suivantes (voir tableau ci-dessous) :

L'ensemble des méthodes et des hypothèses utilisées pour l'évaluation des autres passifs à des fins de solvabilité est détaillé dans cette section.

5.3.1 Dettes pour dépôts espèces des rétrocessionnaires

Ce poste correspond aux dettes de MutRé envers ses rétrocessionnaires. Afin de conserver une égalité de traitement en rétrocession, les dépôts reçus des rétrocessionnaires sont valorisés selon la même méthode que l'acceptation (cf. section 5.1.2).

(en K€)	31/12/2016	31/12/2015	Evolution	Valorisation prudentielle
Provisions autres que les provisions techniques – 5.3.3	11 475	7 298	+ 4 176	Comptable
Provisions sociales – 5.3.4	425	463	- 38	Comptable
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs (rétrocessionnaires) – 5.3.1	297 554	246 346	+ 51 208	Economique
Impôts différés passifs				
Produits dérivés				
Dettes envers des établissements de crédit				
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit				
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires				
Dettes nées d'opérations de réassurance – 5.3.5	3 074	2 259	+ 814	Comptable
Autres dettes (hors assurance) – 5.3.5	2 345	3 140	- 795	Comptable
Passifs subordonnés				
Comptes de régularisation passifs – 5.3.2	304 086	448 511	- 144 425	Comptable
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base				
Total Autres Passifs	607 484	708 017	- 89 060	



5.3.2 Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation de passifs correspondent aux postes techniques estimés par MutRé et correspondant à des dettes à la clôture des comptes. Le processus est similaire à celui décrit pour les comptes de régularisation actifs.

Comme leur contrepartie à l'actif, ces comptes de régularisation sont conservés à leur valeur comptable dans le bilan prudentiel.

5.3.3 Provisions autres que les provisions techniques

Ces provisions correspondent aux provisions pour risques et charges (11,4 M€). Ces provisions concernent des litiges en cours avec une cédante d'une part et l'administration fiscale d'autre part. Elles sont valorisées à leur montant inscrit au bilan comptable.

5.3.4 Provisions sociales

Les provisions correspondent aux provisions pour indemnités de départ à la retraite (IDR). Elles sont valorisées à leur montant inscrit au bilan comptable.

5.3.5 Dettes nées d'opération de réassurance et autres dettes

Ces comptes correspondent principalement aux comptes de tiers et dettes envers l'Etat et le personnel. Elles sont valorisées à leur montant inscrit au bilan comptable.

5.4 MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

MutRé n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autres que celles prévues par la réglementation.

5.5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante susceptible d'impacter la valorisation des actifs et des passifs n'est à mentionner.

GESTION DU CAPITAL

6.1 FONDS PROPRES

6.1.1 Objectifs, politique et procédures de gestion du capital

Politique et gouvernance

La gestion du capital est un processus qui s'opère de façon intégrée à l'ensemble des activités liées à la planification stratégique et au cadre de gestion des risques, notamment à travers l'exercice ORSA, l'énoncé de l'appétence au risque et l'établissement des niveaux de tolérance aux risques. La politique de gestion du capital vient compléter la politique de gestion des risques de MutRé.

A travers la politique de gestion du capital, le conseil d'administration de MutRé se fixe quatre objectifs :

- définir les règles de gouvernance liées à la gestion du capital au sein de MutRé,
- définir les règles d'évaluation de ses capitaux propres et de ses besoins de solvabilité,
- se doter d'un plan de gestion du capital à moyen terme,
- définir les outils de pilotage et de suivi de son besoin en capital, notamment à travers l'exercice ORSA et l'étude de ses impacts sur le besoin global de solvabilité.

Plan de gestion du capital

Le plan de gestion du capital est défini dans le plan stratégique, en fonction de la rentabilité dégagée ainsi que des analyses de solvabilité effectuées dans le cadre de l'ORSA. Ces analyses prospectives sont réalisées à horizon 5 ans.

Le plan de gestion du capital est revu chaque année par le conseil d'administration lors de la mise à jour du plan stratégique de MutRé et de l'ORSA.

6.1.2 Structure des fonds propres

MutRé décompose ses éléments de fonds propres suivant les 3 niveaux (Tier 1 à Tier 3) de la directive Solvabilité 2, et respecte les limites quantitatives définies dans les textes de niveau 2 pour déterminer les fonds propres éligibles, en couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) d'une part, et du Minimum de Capital Requis (MCR) d'autre part.

Seuls les impôts différés (évalués à 7,7 M€ au 31/12/2016) sont classés en Tier 3. Tous les autres éléments constitutifs des fonds propres sont classés en Tier 1 et correspondent explicitement à des éléments définis dans les spécifications :

- capital social,
- réserve de capitalisation et autres réserves réglementées,
- report à nouveau et résultat de l'exercice,
- excédents d'actifs liés à la valorisation économique du bilan.

L'intégralité des éléments disponibles est éligible pour couvrir le SCR (il n'y a pas d'écêtement lié aux limites quantitatives par Tier).

Par ailleurs, MutRé n'utilise pas de mesure transitoire permise par Solvabilité 2 mais applique le facteur de correction de volatilité. L'impact de l'utilisation de ce facteur est détaillé en section 6.6.1.



(en K€)	Total	Tier 1 sans restriction	Tier 1 avec restriction	Tier 2	Tier 3
31/12/2016					
Capital social	96 503	96 503			
Réserve de réconciliation	31 134	31 134			
Impôts différés actifs	7 715				7 715
Fonds propres éligibles	135 352	127 637			7 715
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	135 352	127 637			7 715
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	127 637	127 637			
31/12/2015					
Capital social	96 503	96 503			
Réserve de réconciliation	33 499	33 499			
Impôts différés actifs	4 424				4 424
Fonds propres éligibles	134 426	130 002			4 424
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	134 426	130 002			4 424
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	131 786	130 002			

Les fonds propres éligibles augmentent de + 0,9 M€. Cette évolution modérée est sous-tendue par des effets compensateurs : la baisse des taux réduit les fonds propres disponibles de 7,3 M€ mais est par ailleurs compensée par une augmentation des profits futurs sur les portefeuilles long terme et par l'augmentation de la valeur des impôts différés.

6.1.3 Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et MCR

Les ratios de couverture s'améliorent sous l'effet combiné de la baisse des exigences en capital et de la hausse des fonds propres éligibles.

Ratio de couverture du SCR

Élément de calcul du ratio de solvabilité (en K€)	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
SCR	100 958	104 049	- 3 091
Le montant de fonds propres éligibles en couverture du SCR	135 352	134 426	+ 927
Ratio de couverture du SCR	134 %	129 %	5 %

Le montant de fonds propres éligibles en couverture du SCR s'obtient en retranchant du montant de fonds propres disponibles (Tier 1) de 137,6 M€, le montant attendu de dividendes en 2016 (2,2 M€).

Ratio de couverture du MCR

Élément de calcul du ratio de solvabilité (en K€)	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
MCR	25 239	26 394	- 1 155
Le montant de fonds propres éligibles en couverture du MCR	127 638	130 002	- 2 364
Ratio de couverture du MCR	506 %	493 %	13 %

Le montant de fonds propres éligibles en couverture du MCR s'obtient en retranchant du montant de fonds propres disponibles (Tier 1) le montant attendu de dividendes au titre de 2016 (- 2,2 M€) et la totalité du montant d'impôts différés actifs (Tier 3), non éligibles en couverture du MCR (- 7,7 M€).



6.1.4 Ecart entre fonds propres sociaux et prudentiels

Les fonds propres sociaux de 132,3 M€ sont valorisés à 137,6 M€ en normes Solvabilité 2. L'écart entre ces deux montants correspond à la réserve de réévaluation qui s'élève à 5,3 M€. Le tableau suivant compare les valorisations des différents éléments bilanciaux :

(en K€)	31/12/2016	31/12/2015	Evolution
Fonds propres disponibles Solvabilité 2 (avant retrait du dividende prévisionnel)	137 594	136 210	+ 1 384
Fonds propres éligibles Solvabilité 2	135 352	134 426	+ 927
Fonds propres comptables (S1)	132 265	131 251	+ 1 014
Capital social	96 503	96 503	+ 0
Report à nouveau	21 209	18 555	+ 2 654
Autres réserves statutaires	11 733	11 733	+ 0
Résultat social	2 819	4 460	- 1 641
Réserves de réconciliation	5 329	4 959	+ 370
Dont ajustements actifs	- 41 581	- 150 582	+ 109 001
BE cédés vs Provisions techniques	- 70 502	- 114 326	+ 43 824
Dépôts espèces chez les cédantes	13 791	- 49 361	+ 63 152
Plus-values latentes	21 885	19 245	+ 2 640
IDA recouvrable	7 715	4 424	+ 3 291
Autres (y compris impôts différés comptables et frais d'acquisition reportés)	- 14 469	- 10 563	- 3 906
Dont ajustements passifs	- 46 910	- 155 541	+ 108 630
Provisions BE vs PT	- 106 680	- 164 991	+ 58 311
Marge pour risque	47 286	50 179	- 2 893
Dépôts espèces reçus des rétrocessionnaires	12 483	- 40 729	+ 53 212
Retrait dividende prévisionnel	2 241	1 784	+ 457

L'écart entre les provisions BE et les provisions comptables provient des écarts d'hypothèses de sinistralité, de taux d'actualisation et de la prise en compte de frais et participations aux bénéficiaires non intégrés dans le périmètre des provisions techniques. Les plus-values latentes sont également intégrées dans le calcul des fonds propres économiques alors qu'elles sont exclues des fonds propres comptables. L'écart de valorisation des dépôts espèces provient de l'impact lié au décalage entre les taux d'intérêt sur dépôts et les taux d'actualisation EIOPA. Enfin, la marge pour risque venant se rajouter aux provisions BE, elle vient réduire les fonds propres prudentiels. Ces différents éléments sont détaillés en section 5.

6.1.5 Mesures transitoires

MutRé n'a pas utilisé de mesures transitoires.

6.1.6 Passifs subordonnés

MutRé ne dispose pas de passifs subordonnés.

6.1.7 Fonds propres auxiliaires

MutRé ne possède pas de fonds propres auxiliaires.



6.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

La directive Solvabilité 2 spécifie que «le capital requis est calibré de façon à garantir que tous les risques quantifiables auxquels l'entreprise d'assurance ou de réassurance est exposée soient pris en considération». Ce niveau appelé SCR (Solvency Capital Requirement) correspond au niveau de fonds propres permettant à l'entreprise d'être solvable à horizon un an avec une probabilité de 99.5%. Ce montant peut être calculé soit par un modèle interne soit par «la formule standard». Mutré utilise la formule standard pour l'évaluation de son SCR.

Le MCR (Minimum Capital Requirement) est la deuxième exigence de capital définie dans l'univers Solvabilité 2. Il est calculé conformément aux spécifications techniques pour les sociétés mixtes de réassurance. Il s'agit du seuil critique ou niveau minimum de fonds propres que l'organisme doit détenir en permanence, sous peine de sanctions graves de la part des autorités de contrôle en cas de franchissement.

6.2.1 SCR et MCR requis au 31/12/2016

Au 31/12/2016, le SCR de MutRé s'établit à 101,0 M€ contre 104,0 M€ au 31/12/2015. Le MCR passe de 26,4 M€ à fin 2015 à 25,2 M€ à fin 2016. Les évolutions de ces deux niveaux d'exigence en capital sont analysées ci-après.

Élément de calcul du ratio de solvabilité (en K€)	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
MCR	25 239	26 394	- 1 155
SCR	100 958	104 049	- 3 091

6.2.2 SCR par module de risque

Au 31/12/2016, le SCR de MutRé s'établit à 101,0 M€ au 31 décembre 2016. Le SCR se décompose comme suit :

(en K€)	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
Risque de marché	41 967	39 675	+ 2 292
Risque de contrepartie	4 657	2 886	+ 1 771
Risque de souscription santé	67 150	71 352	- 4 202
Risque de souscription vie	5 197	5 534	- 336
Risque de souscription non vie	2 781	3 954	- 1 173
Diversification	- 30 336	- 30 124	- 212
BSCR	91 416	93 276	- 1 860
Risque opérationnel	9 542	10 773	- 1 231
dont ajustement ID			
dont ajustement PT	- 5 306	- 6 477	+ 1 172
SCR	100 958	104 049	- 3 091

Le SCR a baissé de 3,1 M€ par rapport à 2015 en raison de la baisse des SCR de souscription (- 5,7 M€) partiellement compensée par la hausse des SCR marché (+2,3 M€) et de contrepartie (+ 1,8 M€). La baisse du SCR de souscription est due à la baisse des encours en prévoyance et santé. Le SCR de marché augmente de 2,3 M€ par rapport à 2015 principalement en raison des effets volume sur les actions et l'immobilier compte tenu de la hausse des valeurs de marché. La hausse du risque de contrepartie est liée à une classification plus précise des contreparties par rating.

6.2.3 Calculs simplifiés de SCR

MutRé a eu recours à des calculs simplifiés de SCR pour la partie catastrophe vie, conformément à l'article 96 des actes délégués. L'exigence de capital SCR cat vie est ainsi évaluée à 0,15 % des capitaux sous risques.

6.2.4 Informations sur les données utilisées pour le calcul du MCR

Le MCR est valorisé à 25,2 M€, ci-dessous le calcul détaillé :

Élément de calcul MCR (en K€)	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
MCR linéaire non vie	14 658	15 171	- 513
MCR linéaire vie	9 246	11 223	- 1 977
MCR linéaire	23 904	26 394	- 2 490
Plancher (25 % SCR)	25 239	26 012	- 773
Plafond (45 % SCR)	45 431	46 822	- 1 391
MCR	25 239	26 394	- 1 155

La diminution du MCR est consécutive à la baisse des expositions de MutRé en Prévoyance et en Santé mentionnés précédemment.

6.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE DE RISQUES ACTIONS FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE SCR

MutRé n'utilise pas le sous-module risque action fondé sur la durée. Aussi, aucune information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

6.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Aucun manquement en capital relatif au MCR ou au SCR n'a été identifié sur la période et n'est à reporter dans le présent rapport.

6.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

MutRé utilise uniquement la formule standard pour l'évaluation de son besoin en capital (SCR). Aucun calcul de SCR n'est réalisé par un modèle interne, même partiel. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique n'est à reporter dans le présent rapport.

En outre, selon les hypothèses les plus réalistes des scénarios ORSA, il n'existe pas de risque sur l'horizon du plan stratégique que MutRé atteigne des ratios de couverture du MCR ou SCR en deçà des limites d'intervention du régulateur.



6.6 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante susceptible d'impacter la structure de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

Toutefois, à des fins d'analyse, nous présentons ci-après les impacts de la correction pour volatilité, ainsi que l'impact de l'évolution de la courbe des taux entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016, toutes choses égales par ailleurs.

6.6.1 Impacts de la correction pour volatilité

L'actualisation à la courbe des taux sans ajustement pour volatilité accroît les BE bruts de 12,5 M€, les BE cédés de 8,7 M€ et la marge pour risque de 1,1 M€ ; soit un impact net sur les provisions techniques nettes de rétrocession de 5,0 M€.

LOB (en K€)	BE bruts	BE cédés	Marge pour risque	Total BE net + MpR
31/12/2016 sans VA				
Non vie	1 750		110	1 860
Santé non Vie	57 071	1 560	8 568	64 080
Vie	29 412	7 405	3 413	25 420
Santé Vie	406 672	231 701	36 326	211 297
Total	494 906	240 665	48 417	302 657
31/12/2016 central				
Non vie	1 745		109	1 855
Santé non Vie	56 801	1 552	8 500	63 749
Vie	29 413	7 392	3 376	25 397
Santé Vie	394 400	223 033	35 300	206 666
Total	482 358	231 978	47 286	297 667
Ecart				
Non vie	+ 5		+ 0,4	+ 5
Santé non Vie	+ 270	+ 7	+ 68	+ 331
Vie	- 0,6	+ 12	+ 36	+ 23
Santé Vie	+ 12 273	+ 8 668	+ 1 026	+ 4 631
Total	+ 12 547	+ 8 687	+ 1 130	+ 4 991

La correction pour volatilité augmente le ratio de solvabilité de 5 %. Sans la correction pour volatilité les fonds propres seraient de 132,4 M€, et le SCR de 101,8 M€, soit un ratio de couverture de 129 % contre 134 %.

Élément de calcul du ratio de solvabilité (en K€)	2016	2016 sans VA	Ecart
SCR	100 958	101 831	- 873
Fonds propres éligibles en couverture du SCR	135 352	132 443	+ 2 909
Ratio Solvabilité 2	134 %	129 %	+ 5 %



6.6.2 Impact courbe des taux

L'actualisation à la courbe des taux 2015 aurait réduit les BE bruts de 42,9 M€, les BE cédés de 31,1 M€ et la marge pour risque de 3,9 M€ ; soit un impact net sur les provisions techniques nettes de rétrocession de 15,7 M€.

LOB (en K€)	BE bruts	BE cédés	Marge pour risque	Total BE net + MpR
31/12/2016 CDT 2015				
Non vie	1 732		108	1 840
Santé non Vie	56 814	1 611	8 327	63 530
Vie	29 483	7 370	3 254	25 366
Santé Vie	351 399	191 909	31 724	191 214
Total	439 428	200 890	43 413	281 951
31/12/2016 central				
Non vie	1 745		109	1 855
Santé non Vie	56 801	1 552	8 500	63 749
Vie	29 413	7 392	3 376	25 397
Santé Vie	394 400	223 033	35 300	206 666
Total	482 358	231 978	47 286	297 667
Ecart				
Non vie	- 13		- 1,0	- 14
Santé non Vie	+ 14	+ 59	- 173	- 218
Vie	+ 70	- 22	- 123	- 31
Santé Vie	- 43 000	- 31 124	- 3 576	- 15 452
Total	- 42 930	- 31 087	- 3 873	- 15 716

La baisse de la courbe des taux entre 2015 et 2016 augmente le SCR de 2,3 M€, et réduit les éléments éligibles de 7,3 M€. Avec la courbe des taux 2015, le ratio de couverture au 31/12/2016 s'élèverait à 145 %.

Élément de calcul du ratio de solvabilité (en K€)	2016	2016 avec CDT 2015	Ecart
SCR	100 958	98 615	+ 2 342
Fonds propres éligibles en couverture du SCR	135 352	142 634	- 7 282
Ratio Solvabilité 2	134 %	145 %	- 11 %



GLOSSAIRE

Acceptation : opération par laquelle un réassureur accepte de couvrir une partie d'un risque souscrit par un assureur, une mutuelle ou une institution de prévoyance.

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. L'ACPR est l'autorité administrative indépendante française qui veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

ALM : « Asset and Liability Management » ou gestion actif-passif. Elle a pour objectif d'estimer et piloter l'équilibre entre les actifs et les passifs d'assurance au regard des risques pris par l'établissement sous contrainte d'un niveau de rentabilité et d'un cadre réglementaire.

Cédante : société d'assurance, mutuelle ou institution de prévoyance qui cède au réassureur une partie des risques qu'elle souscrit.

EIOPA : « European Insurance and Occupational Pensions Authority » ou Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles.

MCR : « Minimum Capital Requirement » représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle sera automatique.

ORSA : « Own Risk & Solvency Assessment » ou Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS)

OAGC : Organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB « Administrative, Management or Supervisory Body » en anglais) composé des membres du conseil d'administration et du directeur général.

Provision BE (ou provision « Best Estimate ») : la traduction de l'expression anglaise « Best Estimate » signifie « la meilleure estimation possible ». Dans le référentiel de calcul Solvabilité 2, les provisions ne sont plus calculées sur une base prudente mais sur la base de la meilleure estimation possible. Elles sont donc, en général, inférieures aux provisions calculées sur la base prudente du Code des Assurances. En Solvabilité II, les provisions « Best Estimate » correspondent à l'actualisation de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité,...) actualisés avec une courbe des taux sans risque. Les flux probables sont estimés librement par les organismes d'assurance et non pas selon une règle de probabilité contrainte comme, aujourd'hui, les tables de mortalité et les lois de maintien de l'arrêt de travail, l'imposent à travers les codes en vigueur.

QRT : « Quantitative Reporting Templates » états quantitatifs réglementaires (annuels et/ou trimestriels) demandés par l'ACPR dans le cadre de Solvabilité 2.

Réassurance non proportionnelle (ou réassurance en excédent de sinistre) : prise en charge par le réassureur des sinistres excédant un montant spécifique contre le versement d'une prime de réassurance par l'assureur direct.

Réassurance proportionnelle : participation du réassureur aux sinistres assumés par l'assureur direct dans la même proportion que celle des primes qu'il a reçues.

Rétrocession (ou cession) : opération par laquelle un réassureur rétrocède tout ou partie des risques composant son portefeuille.

Rétrocessionnaire : il s'agit du réassureur ou assureur ayant accepté un risque en rétrocession d'un autre réassureur.



SCR : « Solvency Capital Requirement ». Il s'agit du capital cible requis dans le cadre du projet de réglementation européenne, Solvabilité 2. Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber le choc provoqué par une sinistralité exceptionnelle. Les compagnies peuvent choisir entre deux modèles de calcul : une approche standard ou un modèle interne.

Solvabilité 2 (diminutif courant de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009) est une réforme réglementaire européenne du monde de l'assurance et de la réassurance. L'objectif de la directive est de mieux adapter les fonds propres exigés des compagnies d'assurance et de réassurance aux risques que celles-ci encourent dans leur activité. La transposition de la directive «Solvabilité 2 en droit français a été finalisée avec la publication de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 et du décret n° 2015-513 du 7 mai 2015.

TEC 10 : c'est un indice quotidien des rendements des emprunts d'État à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de 10 ans. Il est calculé chaque jour à partir des cotations des deux OAT (Obligation assimilable du Trésor) encadrant la durée de 10 ans données par les SVT (Spécialiste en valeurs du Trésor) à 10 h. Une interpolation linéaire est effectuée pour obtenir le 10 ans. Il est publié par l'Agence France Trésor.

Traité : contrat de réassurance entre un assureur et un réassureur définissant les conditions de cession et d'acceptation des risques.

Traité en quote-part : type de réassurance proportionnelle où le réassureur participe à un pourcentage donné des risques souscrits par un assureur direct.

USP : « Undertaking Specific Parameters » en anglais ou paramètres propres. Pour le calcul de leur exigence de capital réglementaire, les organismes ou groupes d'assurance peuvent dans certains cas utiliser des paramètres qui leur sont propres en remplacement des paramètres de la formule standard.

Volatility Adjustment (« VA ») / correction pour volatilité : les organismes d'assurance peuvent appliquer une correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque utilisée pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements (i.e. courbe de taux EIOPA). Le VA est un spread qui vient augmenter la courbe des taux sans risque.



ANNEXES

LES QRT SUIVANTS SONT REQUIS EN ANNEXES DU SFCR

S.02.01.02	Bilan prudentiel
S.05.01.02	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
S.12.01.02	Provisions techniques pour les garanties Vie et Santé Vie
S.17.01.02	Provisions techniques pour les garanties Non Vie ou Santé Non Vie
S.23.01.01	Fonds propres
S.25.01.01	SCR avec formule standard
S.28.02.01	MCR activité mixte Vie et Non Vie

LES QRT SUIVANTS NE SONT PAS APPLICABLES À MUTRÉ

S.19.01.01	Triangles de développement pour l'assurance non vie
S.22.01.01	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
S.25.02.01	SCR avec modèle interne partiel
S.25.03.01	SCR avec modèle interne intégral
S.28.02.01	MCR activité Vie seule ou activité Non vie seule



S.02.01.02 - BILAN PRUDENTIEL

Actif (en K€)		Valeur
		Solvabilité II
		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	7 715
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	25
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	294 448
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	-
Actions	R0100	2 302
Actions – cotées	R0110	-
Actions – non cotées	R0120	2 302
Obligations	R0130	173 698
Obligations d'État	R0140	36 796
Obligations d'entreprise	R0150	136 902
Titres structurés	R0160	-
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	118 448
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	-
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	29
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	29
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	231 978
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 552
Non-vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 552
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	230 425
Santé similaire à la vie	R0320	223 033
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	7 392
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	449 579
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	8 738
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	-
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 030
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 049
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	285 606
Total de l'actif	R0500	1 286 196



Passif (en K€)		Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie	R0510	67 156
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 855
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	1 745
Marge de risque	R0550	109
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	65 301
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	56 801
Marge de risque	R0590	8 500
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	462 489
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	429 699
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	394 400
Marge de risque	R0640	35 300
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	32 789
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	29 413
Marge de risque	R0680	3 376
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	11 475
Provisions pour retraite	R0760	425
Dépôts des réassureurs	R0770	297 554
Passifs d'impôts différés	R0780	-
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 074
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 345
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	304 086
Total du passif	R0900	1 148 603
Excédent d'actif sur passif	R1000	137 594

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

(en K€)		Ligne d'activité pour :	
		engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu
		C0010	C0020
Primes émises			
Brut – assurance directe	R0110	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	152 340	13 940
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		
Part des réassureurs	R0140	5 035	3 084
Net	R0200	147 306	10 855
Primes acquises			
Brut – assurance directe	R0210	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	152 275	13 940
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		
Part des réassureurs	R0240	5 035	3 084
Net	R0300	147 240	10 855
Charge des sinistres			
Brut – assurance directe	R0310	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	118 235	8 309
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		
Part des réassureurs	R0340	5 743	643
Net	R0400	112 492	7 666
Variation des autres provisions techniques			
Brut – assurance directe	R0410	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	- 1 660	2
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430		
Part des réassureurs	R0440	- 5 799	-
Net	R0500	4 139	2
Dépenses engagées	R0550	22 672	3 708
Autres dépenses	R1200		
Total des dépenses	R1300		



		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée		Total
		Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé		
				C0110	C0120	
(en K€)						
Primes émises						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	2 358	426			169 064
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			10 568		10 568
Part des réassureurs	R0140	-	-	4 698		12 817
Net	R0200	2 358	426	5 870		166 815
Primes acquises						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	2 358	430			169 003
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			10 568		10 568
Part des réassureurs	R0240	-	-	4 698		12 817
Net	R0300	2 358	430	5 870		166 754
Charge des sinistres						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	999	79			127 622
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			6 560		6 560
Part des réassureurs	R0340	-	-	1 785		8 171
Net	R0400	999	79	4 775		126 011
Variation des autres provisions techniques						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	89	-			- 1 569
Part des réassureurs	R0440	-	-	-		- 5 799
Net	R0500	89	-	-		4 230
Dépenses engagées	R0550	1 103	31	500		28 014
Autres dépenses	R1200					-
Total des dépenses	R1300					28 014

(en K€)		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie		Engagements de réassurance vie	Total
		Autres assurances vie	C0240	Réassurance maladie	
				C0270	
Primes émises					
Brut	R1410	30 716	74 177	104 893	
Part des réassureurs	R1420	7 297	39 501	46 798	
Net	R1500	23 418	34 676	58 095	
Primes acquises					
Brut	R1510	30 716	74 157	104 873	
Part des réassureurs	R1520	7 297	39 501	46 798	
Net	R1600	23 418	34 657	58 075	
Charge des sinistres					
Brut	R1610	27 349	23 166	50 516	
Part des réassureurs	R1620	8 727	7 175	15 902	
Net	R1700	18 623	15 991	34 614	
Variation des autres provisions techniques					
Brut	R1710	1 479	27 734	29 213	
Part des réassureurs	R1720	3	18 205	18 207	
Net	R1800	1 476	9 529	11 005	
Dépenses engagées	R1900	2 347	5 691	8 037	
Autres dépenses	R2500			-	
Total des dépenses	R2600			8 037	

S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ VIE

(en K€)		Réassu- rance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassu- rance santé (réassu- rance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Contrats sans options ni garanties			
				C0170	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030	29 413	29 413	29 413	29 413	394 400	394 400
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	7 392	7 392	7 392	7 392	223 033	223 033
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0090					171 366	171 366
Marge de risque	R0100	3 376	3 376		3 376	35 300	35 300
Provisions techniques - Total	R0200	25 397	25 397		25 397	429 699	429 699



S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

(en K€)		Assurance directe et réassurance	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de pro- tection du revenu
		C0020	C0030
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
Meilleure estimation			
Provisions pour primes			
Brut	R0060	12 927	959
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	- 96	183
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	13 023	776
Provisions pour sinistres			
Brut	R0160	12 137	16 841
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	- 2 055	- 4 215
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	14 192	21 056
Total meilleure estimation - brut	R0260	25 064	17 800
Total meilleure estimation - net	R0270	27 215	21 833
Marge de risque	R0280	6 140	2 010
Provisions techniques - Total	R0320	31 204	19 810
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	- 2 150	- 4 033
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	33 354	23 843

(en K€)		Assurance directe et réassurance	
		Assistance	Pertes pécu- niaires diverses
		C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
Meilleure estimation			
Provisions pour primes			
Brut	R0060	789	- 62
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	789	- 62
Provisions pour sinistres			
Brut	R0160	671	347
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	671	347
Total meilleure estimation - brut	R0260	1 460	285
Total meilleure estimation - net	R0270	1 460	285
Marge de risque	R0280	30	79
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques			
Provisions techniques - Total	R0320	1 490	364
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1 490	364

(en K€)		Réassurance non proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle		
			C0140	C0180
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut	R0060	- 31		14 614
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	14		101
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	- 44		14 482
Provisions pour sinistres				
Brut	R0160	13 967		43 963
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	7 722		1 452
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	6 245		42 511
Total meilleure estimation - brut	R0260	13 936		58 546
Total meilleure estimation - net	R0270	6 201		56 993
Marge de risque	R0280	350		8 610
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques - Total	R0320	14 286		67 156
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	7 735		1 552
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	6 551		65 603



S.23.01.01 - FONDS PROPRES

(en K€)		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 3
		C0010	C0020	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35				
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	96 503	96 503	
Réserve de réconciliation	R0130	31 135	31 135	
Passifs subordonnés	R0140	-		-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	7 715		7 715
Total fonds propres de base après déductions	R0290	135 352	127 638	7 715

(en K€)		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 3
		C0010	C0020	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-		-
Fonds propres éligibles et disponibles				
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	135 352	127 638	7 715
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	127 638	127 638	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	135 352	127 638	7 715
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	127 638	127 638	
Capital de solvabilité requis	R0580	100 958		
Minimum de capital requis	R0600	25 239		
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	134 %		
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	506 %		
		C0060		
Réserve de réconciliation				
Excédent d'actif sur passif	R0700	137 594		
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	2 241		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	104 218		
Réserve de réconciliation	R0760	31 135		
Bénéfices attendus		-		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) activités vie	R0770	2 300		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) activités non-vie	R0780	4 724		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	7 024		

S.25.01.01 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

(en K€)		Capital	Capital	Attribution
		de solvabilité requis net	de solvabilité requis brut	des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	41 967	41 967	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 657	4 657	
Risque de souscription en vie	R0030	5 197	8 751	
Risque de souscription en santé	R0040	67 150	71 634	
Risque de souscription en non-vie	R0050	2 781	2 781	
Diversification	R0060	- 30 336	- 33 068	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	-	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	91 416	96 722	
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	-		
Risque opérationnel	R0130	9 542		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 5 306		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	100 958		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-		
Capital de solvabilité requis	R0220	100 958		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-		
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	-		
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	119 993		



**S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS
ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE**

(en K€)		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR (NL, NL)	Résultat MCR (NL, NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	14 658	-

(en K€)		Activités en non-vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	27 215	120 189
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	21 833	22 951
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	1 460	2 534
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	285	1 376
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	6 201	6 653

(en K€)		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR (L, NL)	Résultat MCR (L, L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	-	9 246

(en K€)		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0110	C0120
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	193 387	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		7 406 760

Calcul du MCR global (en K€)		C0130
MCR linéaire	R0300	23 904
Capital de solvabilité requis	R0310	100 958
Plafond du MCR	R0320	45 431
Plancher du MCR	R0330	25 239
MCR combiné	R0340	25 239
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200

		C0130
Minimum de capital requis	R0400	25 239

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie (en K€)		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	14 658	9 246
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	61 908	39 050
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	27 859	17 572
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	15 477	9 762
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	15 477	9 762
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	15 477	9 762

S.A. au capital de 96 503 031 €
RCS Paris B 421 024 290
255, rue de Vaugirard
75015 Paris
contact@mutre.fr
www.mutre.fr

